

# 2024/25 RAPPORT ANNUEL SASO





SAS  
YAS



# Table des matières

Mise en page du rapport annuel de la Saso

1. Abréviations et acronymes	03
2. À propos de nous	04
2.1 Brève introduction	04
2.2 Partenariat et coopération régionaux	05
2.3 Nos fondements stratégiques	04
2.3.1 Vision	06
2.3.2 Mission	06
2.3.3 Valeurs fondamentales	06
2.3.4 États parties à la SASO	07
2.3.5 Structure organisationnelle	08
2.3.6 Structure de l'entreprise	08
2.3.6.1 L'équipe	09
3. Déclaration du président de l'Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne (SASO)	12
4. Déclaration du directeur exécutif	14
5. Notre stratégie	15
6. Examen opérationnel	19
6.1 Personnes et bien-être	19
6.2 Sécurité améliorée	22
Analyse du taux de mise en œuvre effective des États de la SADC	22
Missions d'assistance technique	23
Harmonisation/révision des politiques et procédures techniques	25
Formation et renforcement des capacités	26
Apprentissage et développement	29
6.3 Excellence opérationnelle	29
7. Aperçu financier	32
8. Défis et enseignements tirés	37
9. Principales leçons apprises	37





## Table des matières (suite)

10. Annexes	38
Détails institutionnels	39
Approbation des états financiers	40
Déclaration de responsabilité des dirigeants	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État de la situation financière	44
État des résultats financiers	44
État des variations de l'actif net	45
Tableau des flux de trésorerie	45
État comparatif du budget et des montants réels (recettes)	46
Principes comptables significatifs	48
1. Entité déclarante	48
2. Présentation des rapports financiers	48
3. Principes comptables	51
Notes relatives aux états financiers	56



# 1. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Le Comité de l'aviation civile désigne un comité sous-sectoriel établi conformément au Protocole de la SADC sur les transports, les communications et la météorologie.;

ATO	Organisation de formation aéronautique
CAFAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFI	Afrique-Océan Indien
AGA	Aérodromes et aides au sol
AIG	Enquêtes sur les accidents et incidents
AIR	Navigabilité
AMO	Organisation de maintenance aéronautique
SNA	Services de navigation aérienne
AOC	Certificat d'exploitant aérien
ASBU	Mises à niveau des blocs du système aéronautique
BAGASOO	Organisation de surveillance de la sécurité aérienne du Groupe de l'Accord de Banjul
CAC	Comité de l'aviation civile
CBE	Banque Centrale d'Eswatini
CASSOA	Développement coopératif de la navigabilité opérationnelle et continue
CMA	Approche de surveillance continue
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
EASA	Agence européenne de la sécurité aérienne
ED	Directeur exécutif
EI	Mise en œuvre efficace
ESAF	Région de l'Afrique orientale et australe
EU	Union européenne
EU-ASA	Union européenne - Afrique : la sécurité aérienne
FAA	Aviation fédérale Administration fédérale de l'aviation
GASOS	Système mondial de surveillance de la sécurité aérienne
GSI	Inspecteur de la sécurité gouvernementale
IATA	Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO	International Civil Aviation Organization
IFRS	International Financial Reporting Standards
IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee
IPSAS	International Public Sector Accounting Standard
IPSASB	International Public Sector Accounting Standard Board
LEG	Législation
MCAC	
NASP	PNSA Programme national de sécurité aérienne
NSI	Inspecteurs nationaux de la sécurité
OJT	Au travail
OPS	Opérations
ORG	Organisation
PEL	Licences du personnel
QP	Questions de protocole
RAIO	Organisation régionale d'enquête sur les accidents et incidents
RASP	Plans régionaux de sécurité aérienne
RRAP	Programme d'évaluation RS00/RAIO
RS00	Organismes régionaux de surveillance de la sécurité
RS00-CP	Organismes régionaux de surveillance de la sécurité - Plateforme de coopération
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SASO	Organisation de la sécurité aérienne de la SADC
SMS	Système de gestion de la sécurité
SSC	Préoccupations importantes en matière de sécurité
SSP	Programme de sécurité de l'État
SZL	Lilangeni du Swaziland
USD	Dollars Américains
USDOT	Département des transports des États-Unis
USOAP - CMA	Programme universel d'audit de surveillance de la sécurité - Approche de surveillance continue
WACAF	Région de l'Afrique occidentale et centrale



## 2. À propos de nous

### 2.1 Brève introduction

SASO est une organisation de sécurité aérienne au sein de la SADC, dont le rôle fondamental est d'améliorer les niveaux de sécurité de l'aviation civile en complétant, le cas échéant, les capacités de certification et de surveillance des États membres de la SADC. (MOZ)

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), lors de sa réunion du Conseil des ministres tenue à Grand Baile (Maurice) en août 2004, a approuvé la création de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC (SASO), conformément au principe de subsidiarité, afin de promouvoir l'utilisation et le développement sûrs et efficaces de l'aviation civile dans la région de la SADC. Un secrétariat a été mis en place pour faciliter ses opérations quotidiennes. Il s'agit d'une entité juridique hébergée par le Royaume d'Eswatini et soumise à sa législation.

Le principe de subsidiarité, approuvé par le Conseil des ministres de la SADC, constituait un moyen efficace de promouvoir la responsabilité et la durabilité. Il est conforme au Traité de la SADC, qui prévoit la participation des populations de la région et des principales parties prenantes au processus d'intégration régionale.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation économique régionale composée de seize (16) États membres : l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

L'organisme régional des États d'Afrique australe a reconnu que le secteur aérien joue un rôle essentiel dans l'économie des États membres de la SADC. Le transport aérien devient de plus en plus le mode de transport privilégié pour le déplacement des personnes et des marchandises à destination et en provenance de la région de la SADC, ainsi qu'au sein des États membres de la SADC, à des fins touristiques et commerciales.

Le Protocole de la SADC sur les transports, les communications et la météorologie exige des États membres qu'ils harmonisent leurs politiques et procédures en matière d'aviation civile et qu'ils favorisent le développement de l'aviation civile internationale par le biais d'accords de coopération.

Les États membres de la SADC ont jugé impératif de créer une organisation régionale chargée de renforcer la sécurité de l'aviation civile au sein du bloc. Cette décision fait suite à l'insuffisance d'experts techniques qualifiés et compétents au sein des États membres pour remplir leurs obligations respectives en matière de sécurité et contribuer aux exigences de sécurité de la région.

## 2.2 Partenariat et coopération régionaux

La SASO est une organisation subsidiaire de la SADC. Le Protocole de la SADC sur les transports, les communications et la météorologie exige des États membres qu'ils harmonisent leurs politiques et procédures en matière d'aviation civile et qu'ils encouragent le développement de l'aviation civile internationale par le biais d'accords de coopération.



### Les organisations d'appui sont les suivantes:

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC);
- Union européenne (UE) / Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA));
- Comité africain de l'aviation civile (AFCAC) / Programme d'inspection coopératif Afrique-océan Indien (AFI-CIS).
- Administration fédérale de l'aviation (FAA) / Département des transports des États-Unis (USDOT) ; et
- Organisations régionales de surveillance de la sécurité (RSOO) / Plateforme coopérative des RSOO (RSOO-CP) (AFI et GLOBALTH

### Partenaires internationaux en matière de sécurité:

OACI, organisations régionales et partenaires internationaux en matière de sécurité – SASO participe activement à la :

- Activités de l'AESA dans le cadre du projet triennal « EU-ASA » financé par l'UE.
- Projets de sécurité aérienne financés par Airbus pour renforcer les capacités.
- Activités de l'OACI en fonction des besoins.
- Activités du RSOO-CP; et
- Le DOT/FAA américains ) établissent des relations supplémentaires lors d'événements internationaux consacrés à l'aviation Comité technique- Réunions et sous-comités spécialisés associés

# Nos Fondements Stratégiques 2.3



## 2.3.1 Vision

Être le moteur du succès de la SADC dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI



## 2.3.2 Mission

Encourager la croissance économique au sein de la SADC en veillant à ce que les normes de sécurité de l'aviation civile soient harmonisées et mises en œuvre de manière cohérente dans les États membres grâce à la mise en place de systèmes de surveillance efficaces.



## 2.3.3 Core Values

Les valeurs fondamentales représentent les attitudes, les comportements et les caractères qui créeront un environnement propice à la mise en œuvre réussie de la stratégie, comme indiqué ci-dessous:

- (a) Responsabilité : adopter des mesures garantissant la responsabilité, l'appropriation et l'obligation de rendre des comptes.
- (b) Transparence : pratiques commerciales claires et traçables, soutenues par des structures commerciales authentiques.
- (c) Culture d'apprentissage : créer des pratiques et des processus organisationnels qui encouragent les employés et les organisations à développer leurs connaissances et leurs compétences ; et
- (d) Respect de la diversité : comprendre et reconnaître le caractère unique et les différences de chaque individu.



2.3.4

# ÉTATS PARTIES À LA SASO



ANGOLA



BOTSWANA



ZIMBABWE



DEMOCRATIC  
REPUBLIC OF CONGO



ESWATINI



KINGDOM OF LESOTHO



ZAMBIA



MALAWI



SOUTH AFRICA



MOZAMBIQUE



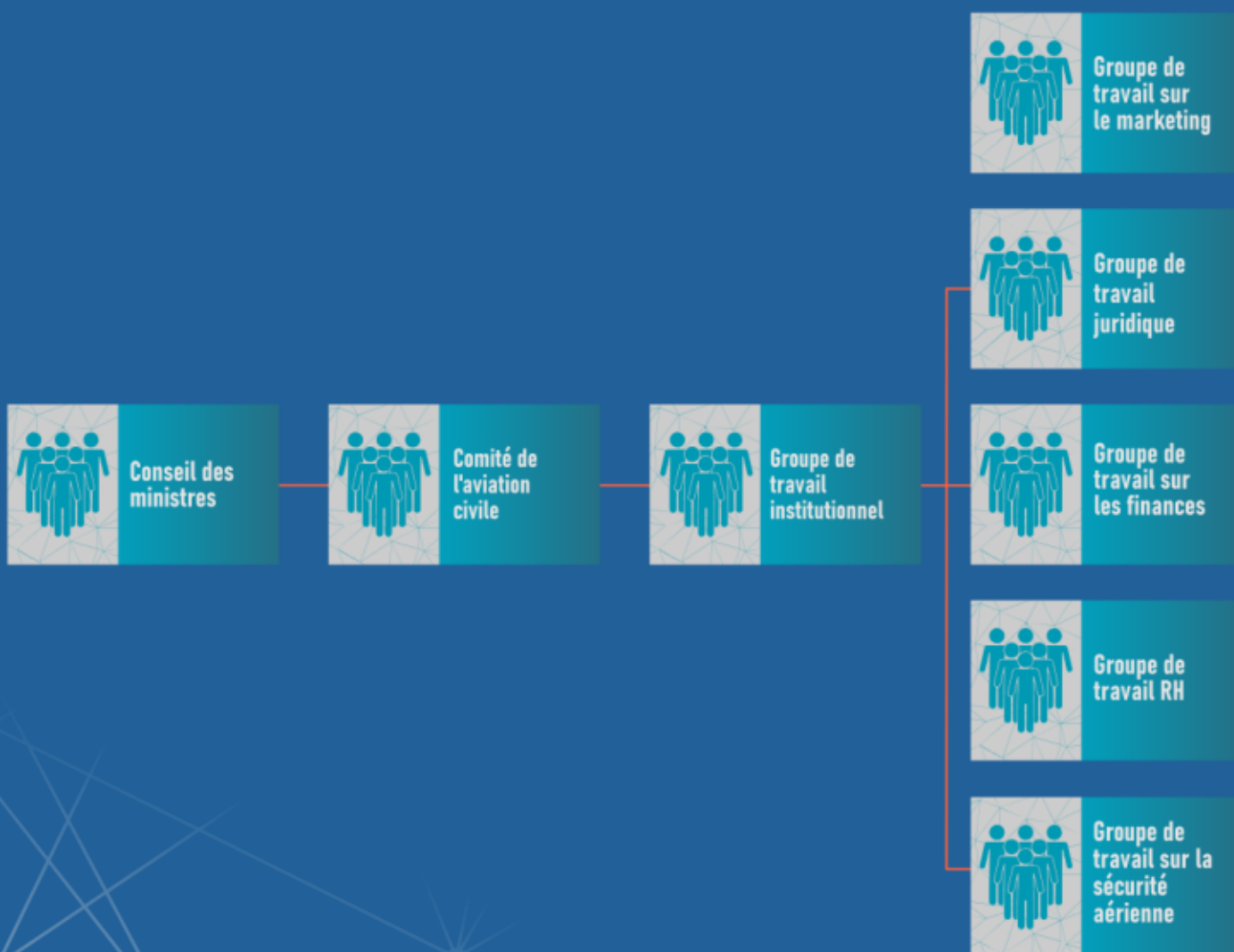
NAMIBIA



UNITED REPUBLIC  
OF TANZANIA

## 2.3.5 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### 2.4.6 Structure de l'entreprise

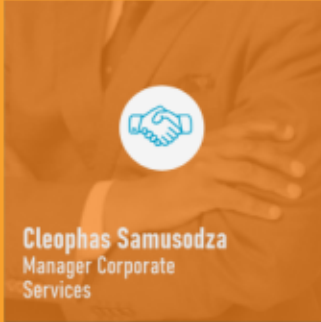




## 2.4.6.1 L'équipe



# The team





**Ntombifuthi Ginindza**  
Administrative Assistance



**Temalangenzi Dlamini-Mndebele**  
Accounts Assistant

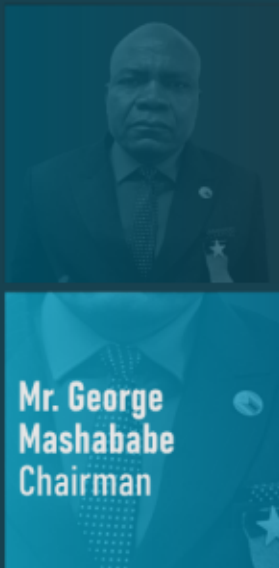


**Sifiso Shabangu**  
Driver/Messenger



**Hlengiwe Nkonyane**  
Orderly





Mr. George Mashababe  
Chairman

### 3. Déclaration du président de l'Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne (SASO) Période de référence 2024/25

J'ai l'honneur de vous présenter cette déclaration du président, qui rend compte des performances, des réalisations et des défis de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC (SASO) au cours de la période 2024/25. Cette année a été le témoignage de notre engagement collectif à renforcer la surveillance de la sécurité aérienne dans toute la région de la SADC, malgré les difficultés financières et les obstacles institutionnels

#### Aperçu des principales activités et réalisations

La SASO a continué à remplir son mandat grâce à des programmes régionaux ciblés, des initiatives de renforcement des capacités et l'élaboration de politiques.

Grâce à nos procédures d'embauche systématiques tenant compte de la dimension de genre, intégrées dans les procédures RH, nous avons continué à promouvoir l'égalité des sexes et nous espérons que les prochaines embauches permettront de diversifier davantage notre main-d'œuvre.

Afin de renforcer nos capacités régionales en matière de supervision de la sécurité, tous les employés de la SASO ont bénéficié d'un perfectionnement professionnel et plus de 3 000 inspecteurs des États membres ont suivi une formation dans le cadre d'initiatives menées par la SASO. L'adoption par le Comité de l'aviation civile (CAC) de la politique d'évaluation et de classification des emplois, qui offre un cadre ouvert et équitable pour la gestion du personnel et l'évaluation des performances, a été l'un des tournants majeurs de l'année.

Le déploiement de programmes de formation en cours d'emploi (OJT) et le soutien continu à la mise en œuvre du Programme de sécurité de l'État (SSP) aligné sur le Plan mondial de sécurité aérienne de l'OACI, renforcent ainsi la préparation des États membres aux audits et aux inspections.

#### Aperçu des performances

La SASO a enregistré un excellent résultat global de 89 %, qui reflète le dévouement de notre équipe et la réactivité de nos États membres. La cohérence institutionnelle s'est améliorée grâce à l'harmonisation de cadres clés tels que la stratégie de communication et le plan stratégique. La responsabilité publique et la transparence ont été renforcées par l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui sont entrées en vigueur au début de l'exercice 2024-2025.

#### Gouvernance et supervision

Le CAC et ses comités de soutien ont continué à exercer une gouvernance saine, assurant une supervision efficace des opérations de la SASO. L'approbation des politiques et des documents stratégiques a contribué à la responsabilité et à la performance organisationnelles. Cependant, l'efficacité de certaines fonctions de gouvernance a été affectée par l'imprévisibilité financière et l'engagement incohérent des États membres.

## Défis à relever

Bien que la SASO ait franchi plusieurs étapes importantes, nous n'avons pas été épargnés :

- Contraintes financières : plusieurs États membres (dont les Comores, la République démocratique du Congo (RDC), Madagascar, Maurice et les Seychelles) n'ont pas contribué au budget ni soumis de plans de paiement, ce qui a affecté la capacité de la SASO à planifier et à mettre en œuvre ses activités de manière prévisible.
- Engagement des États membres : Les progrès ont été lents pour amener les États restants de la SADC, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, à signer la Charte de la SASO. Compte tenu de la notion de l'OACI selon laquelle « aucun pays ne doit être laissé pour compte », la SASO continuera à inciter les États à prendre conscience des avantages qu'elle présente.
- Charge administrative : la nécessité de suivre de nombreux plans de paiement a alourdi considérablement la charge administrative.

Pour remédier à ces problèmes, la SASO a mis en place des rapports trimestriels sur les contributions des États membres, encouragé la signature de protocoles d'accord officiels lors des engagements bilatéraux et s'efforce de mettre en œuvre des approches fondées sur des mesures incitatives et coercitives afin de renforcer la responsabilité financière.

## Initiatives stratégiques et progrès régionaux

Le Comité s'est concentré sur plusieurs actions stratégiques, notamment :

- Le lancement d'un tableau de bord centralisé de suivi et d'évaluation ;
- Le soutien à la préparation des États membres à l'audit de l'OACI ;
- La promotion de mécanismes de financement flexibles mais structurés ;
- La promotion de l'égalité des sexes dans le recrutement et la représentation ;
- La poursuite des engagements directs avec les pays qui ont conduit à des améliorations mesurables, en particulier en Namibie et au Zimbabwe.

Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif plus large de renforcer les niveaux de surveillance de la sécurité dans toute la région de la SADC.

## Faits marquants statistiques

- Plus de 300 inspecteurs formés dans le cadre d'initiatives menées par la SASO ;
- 100 % du personnel de la SASO a suivi une formation de développement professionnel ;
- Un audit de l'OACI confirmé pour 2024 (Maurice, août), avec un soutien continu déjà mis en place ;
- Un score de performance organisationnelle de 89 % atteint pour la période ;
- Un taux de rotation du personnel de 12 %, principalement dû à des départs à la fin de contrat et à des gels de postes liés au financement.

## Conclusion et perspectives

Malgré les difficultés, la SASO a fait preuve de résilience et d'une vision stratégique. Pour l'avenir, nous continuerons de privilégier le renforcement de la surveillance de la sécurité, l'efficacité opérationnelle grâce à la transformation numérique, un financement durable et un recrutement inclusif. Notre engagement à soutenir les États membres – par le biais d'audits, de formations et d'une harmonisation des politiques – demeure inébranlable. Le CAC a examiné la situation financière de l'Organisation et a conclu que celle-ci dispose de ressources financières suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. L'Organisation a dégagé un excédent de 400 000 USD au cours de l'exercice et son actif total dépasse son passif total de 7,6 millions USD.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au personnel de la SASO, à nos États membres, au CAC et à nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration sans faille. Ensemble, nous construisons un système aéronautique plus sûr et plus réactif dans toute la région.

Président

Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne (SASO) responsive aviation system across the region.

Chairperson  
SADC Aviation Safety Organisation (SASO)

**2024/25**  
RAPPORT  
ANNUEL  
**SASO**



## Parmi les principaux enseignements tirés

L'engagement direct porte ses fruits : les missions ciblées en Namibie et au Zimbabwe ont permis d'améliorer sensiblement la sécurité.

- Le passage aux normes comptables IPSAS a renforcé la transparence et instauré la confiance des États membres.
- L'harmonisation des politiques et des stratégies, notamment avec la stratégie de communication et le plan stratégique, a amélioré la cohérence institutionnelle.
- Les contributions flexibles, comme celles du Malawi et de la Tanzanie, se sont avérées efficaces même si elles ne correspondaient pas à des paiements intégraux.
- La conformité volontaire manque d'impact : des mécanismes plus contraignants sont nécessaires pour garantir la participation des États membres.

## Perspectives et plan de travail

À l'avenir, la SASO accordera la priorité aux domaines suivants :

- Renforcement de la surveillance de la sécurité et de la préparation aux audits dans les États membres ;
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à des systèmes numériques et à des contrôles financiers améliorés ;
- Promotion de l'inclusion et de l'égalité des sexes dans le recrutement ;
- Garantie d'un financement durable grâce à des accords structurés de plaidoyer et de financement.

Une fois que l'audit de l'OACI aura été confirmé pour 2025 (Maurice - août 2025), la SASO a déjà commencé à apporter son soutien. Les États membres sont encouragés à mettre en œuvre des plans d'action correctifs et à poursuivre les missions de validation de la coordination de l'OACI (ICVM) dans le délai de deux ans prévu après l'audit. Pour conclure, je tiens à remercier le personnel dévoué du SASO, les États membres et nos partenaires stratégiques. Grâce à une collaboration et à un engagement continus, le SASO reste bien placé pour faire progresser la sécurité aérienne dans toute la région.

# 5. Notre stratégie

## Rétrospective : examen des performances stratégiques

Le plan stratégique a été élaboré afin d'aider la SASO à réaliser les aspirations de la communauté aéronautique mondiale, telles que la sécurité aérienne mondiale, en contribuant à la création d'un environnement propice à la circulation des biens, des services, des capitaux et des ressources humaines au sein de la région de la SADC. Il s'agissait du premier plan stratégique de la SASO, visant à fournir une orientation stratégique pour les exercices financiers 2023-2028 et à établir des synergies entre les objectifs et priorités de la SASO et les plans mondiaux et régionaux de sécurité aérienne. Cette feuille de route stratégique jette les bases du renforcement de la sécurité aérienne dans toute la région de la SADC.

## Justification stratégique

Cinq impératifs clés ont guidé l'élaboration de ce plan stratégique:

1. **Plan de travail de la SASO**  
Le précédent plan de travail de la SASO s'est achevé en 2023, rendant nécessaire l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour guider les opérations et le développement institutionnel au cours des cinq prochaines années.
2. **Définition de l'orientation stratégique**  
Une orientation stratégique clairement définie était essentielle pour permettre à la SASO de remplir efficacement son mandat et de se positionner pour répondre aux priorités régionales et mondiales en matière de sécurité aérienne.
3. **Alignement sur les priorités mondiales et régionales**  
Le plan favorise la cohérence avec le Plan mondial de sécurité aérienne (GASP) de l'OACI et les plans régionaux de sécurité aérienne, garantissant ainsi l'harmonisation des objectifs et des pratiques en matière de sécurité.

#### 4. Adaptation aux développements émergents

Les transformations rapides dans le secteur de l'aviation, notamment la numérisation, l'intégration des drones et les changements opérationnels post-COVID, nécessitent des stratégies agiles et tournées vers l'avenir afin de garantir que la SADC puisse répondre efficacement aux évolutions.

#### 5. Amélioration des performances

Le plan introduit des approches axées sur la performance afin d'améliorer l'efficacité institutionnelle de la SASO, l'engagement des parties prenantes et l'impact dans toute la région.

L'objectif principal du plan est d'améliorer la sécurité, la gestion des risques et l'excellence opérationnelle en matière de gouvernance d'entreprise afin de garantir que l'organisation fonctionne efficacement, se conforme aux normes réglementaires, minimise les risques et favorise une culture d'amélioration continue et de responsabilité.

#### 2023–2028 Carte stratégique

<b>Customer Perspective</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Renforcer les capacités des États en matière de surveillance de la sécurité.</li><li>Améliorer les SSP dans la région de la SADC.</li></ul>	<b>Financial Perspective</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Amélioration de la gestion financière</li><li>Mettre en place des contrôles financiers internes rigoureux</li></ul>
<b>Internal Process Perspective</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Aider les États membres à améliorer leur mise en œuvre efficace.</li><li>Harmoniser/réviser les politiques et procédures connexes.</li><li>Améliorer l'efficacité opérationnelle de la SASO.</li><li>Améliorer la gestion des parties prenantes.</li></ul>	<b>Learning and Growth</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Améliorer les capacités des inspecteurs en matière de ressources humaines.</li><li>Améliorer le nombre de ressources humaines occupant des postes régionaux</li></ul>

#### Objectifs stratégiques, thèmes et priorités

Les thèmes stratégiques et les objectifs stratégiques de la SASO sont classés selon le schéma ci-dessous : (Veuillez représenter cela sous forme de graphique circulaire ou de diagramme)

Objectifs stratégiques			
Thème stratégique			
Improved Safety	Renforcer les capacités des États en matière de surveillance de la sécurité Améliorer les SSP dans la région de la SADC		
Operational Excellence		Amélioration de la gestion financière	Mettre en place des contrôles financiers internes rigoureux
Risk & Corporate Governance	Aider les États membres à améliorer leur mise en œuvre efficace	Harmoniser/réviser les politiques et procédures connexes Améliorer l'efficacité opérationnelle de la SASO	Améliorer la gestion des parties prenantes
	Améliorer les capacités des inspecteurs en matière de ressources humaines	Améliorer le nombre de ressources humaines occupant des postes régionaux regional positions	

## Faits marquants

### ➤ Augmentation du taux de mise en œuvre effective de la SADC - 60,53 %

Le taux de mise en œuvre effective (EI) des États de la SADC s'est progressivement amélioré, passant de 54,20 % en 2021 à 60,53 % en mars 2025. Cependant, ce taux reste inférieur à l'objectif de 65 % fixé pour 2024/25, et la plupart des États demeurent en deçà de la moyenne mondiale, ce qui souligne la nécessité de renforcer en permanence la surveillance de la sécurité aérienne dans la région.

- Améliorations notables:
- Botswana: la mise en œuvre effective est passée de 80,1 % à 85,78 %.
- Zambie: la mise en œuvre effective est passée de 60,04 % à 72,9 %.
- Namibie : la mise en œuvre est passée de 57 % à 72 %.

Ces progrès sont encourageants, mais des efforts plus importants et soutenus sont encore nécessaires dans tous les États membres.

### ➤ Amélioration des programmes de sécurité des États (SSP) dans la région de la SADC

- Réalisation d'une analyse des lacunes du SSP lors de la mission d'assistance en Eswatini, au Lesotho, au Malawi et en Zambie, dans le cadre de la mission d'audit du 20 au 31 mai 2024 - Angola, Tanzanie, Botswana.

## Excellence opérationnelle

### ➤ Amélioration du recouvrement des recettes

- La perception des recettes s'est améliorée : la SASO a atteint 83 % de son objectif, dépassant ainsi le seuil fixé à 70 %. Cependant, malgré ces résultats positifs, les recettes ont encore été affectées par l'absence de contributions des États membres n'ayant pas encore signé la Charte de la SASO. Le non-versement continu des contributions de ces États a entraîné des déficits financiers, limitant la capacité de l'organisation à mettre pleinement en œuvre ses programmes et initiatives prévus.
- Les recouvrements attendus après provision pour les créances irrécouvrables s'élèvent à 1 802 362 dollars américains. Au 31 décembre 2024, les contributions reçues des États membres pour l'exercice 2024/25 s'élèvent à 1 053 946 dollars américains, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 58 %.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie marketing -
- Financement - Élaborer et mettre en œuvre des plans annuels d'utilisation des fonds de subvention. -

### ➤ Améliorer la gestion des parties prenantes

- La SASO a mené une série de missions stratégiques, de programmes de formation et d'initiatives collaboratives visant à renforcer la surveillance de la sécurité aérienne, les compétences des inspecteurs et l'engagement environnemental dans les régions de la SADC et de l'AFI. Ces activités ont été menées en partenariat avec l'OACI, la CAFAC, l'AESA et d'autres parties prenantes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'harmonisation réglementaire et l'assistance technique.

### ➤ Harmonisation des politiques et procédures essentielles

- La SASO continue de mener des mesures pour maintenir à jour la réglementation et les documents d'orientation technique. L'élaboration des réglementations relatives aux systèmes d'aéronefs sans pilote (TdR) et aux réglementations environnementales (TdR) a été achevée au cours de cet exercice financier, établissant ainsi une feuille de route...

➤ **Améliorer l'efficacité opérationnelle de la SASO**

- Lors de la création d'une nouvelle société dans la base de données SAGE 300, révision des contrôles d'accès basés sur les rôles, ainsi que des protocoles avancés d'authentification et de chiffrement de SAGE 300c. Des politiques internes appropriées seront élaborées afin d'améliorer la sécurité du réseau et des applications.
- Format de rapport de veille économique développé et exécuté dans SAGE. Intégration du budget annuel au système lié aux objectifs stratégiques de la SASO afin de faciliter la production de rapports conformément aux normes IPSAS.
- Dans le cadre du processus de gestion des risques, de nouveaux risques ont été identifiés et le registre a été mis à jour.

**Risques et gouvernance d'entreprise**

➤ **Atteindre la viabilité financière**

- Respect total des normes comptables - Préparation de comptes financiers de fin d'exercice et d'états financiers annuels précis et complets, dans les délais impartis.
- 2023/24 Obtention d'une opinion d'audit sans réserve. - Démonstration de l'engagement en faveur d'une bonne gouvernance.

➤ **Mise en œuvre du programme national des inspecteurs de sécurité**

- Au cours de la période considérée, la SASO a accrédité 27 INS en matière de certification, alors que l'objectif était de 20, soit un taux de réalisation de 135 %. Ces NSI accréditées soutiennent la mission de l'État par le biais du programme national d'inspecteurs de sécurité. Cela a donné des résultats positifs, comme en témoigne l'augmentation de la mise en œuvre effective dans tous les États audités depuis le lancement du programme INS.

**Fondements stratégiques**

La SASO a affiné ses fondements stratégiques (vision, mission et valeurs) afin qu'ils reflètent les valeurs fondamentales de l'organisation.

**Notre intention stratégique**

Les valeurs fondamentales représentent les attitudes, les comportements et les caractères qui créeront un environnement propice à la mise en œuvre réussie de la stratégie identifiée ci-dessous.

Professionnalisme	Les membres de l'équipe doivent être exceptionnels et contribuer à leur tour au succès de l'organisation.
Responsabilité	Adopter des mesures qui garantissent la responsabilité, l'appropriation et l'obligation de rendre compte ;
Transparence	Des pratiques commerciales claires et traçables, soutenues par des structures commerciales authentiques ;
Culture d'apprentissage:	Créer des pratiques et des processus organisationnels qui encouragent les employés et les organisations à développer leurs connaissances et leurs compétences ;
Respect de la diversité	Comprendre et reconnaître le caractère unique et les différences de chaque individu.

Les fondements stratégiques de la SASO - Nos valeurs.

**Nos thèmes stratégiques**

Les thèmes stratégiques de la SASO constituent les piliers de la stratégie et présentent les axes prioritaires pour la période de planification 2023-2028. Un résultat stratégique explicite, ou une description du résultat souhaité, est formulé pour chaque thème stratégique. L'impact des résultats stratégiques sera mis en évidence à travers les thèmes ciblés, comme l'illustre la figure.

## Risques et gouvernance d'entreprise

La SASO vise à garantir la viabilité financière et la responsabilité en améliorant les pratiques de gestion financière et en mettant en place des contrôles financiers internes rigoureux afin de favoriser une utilisation efficace des ressources et la stabilité organisationnelle.

### Excellence opérationnelle

Grâce à un leadership transformationnel, la SASO continuera à se concentrer sur la mise en place d'une organisation hautement performante, efficace et durable, capable de soutenir efficacement les États membres et de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales. L'objectif est de renforcer les capacités internes et les partenariats externes afin d'améliorer la surveillance de la sécurité aérienne dans toute la région de la SADC.

### Amélioration de la sécurité

La SASO vise à améliorer la capacité des États membres à respecter les normes de sécurité internationales en :

Renforçant les **capacités nationales de surveillance de la sécurité**

Améliorant la mise en œuvre des **programmes de sécurité des États (SSP)**

Renforçant les **capacités techniques des inspecteurs de l'aviation**

L'objectif est de garantir un système de surveillance de la sécurité harmonisé, basé sur les risques et proactif, qui favorise la sécurité et la sûreté du transport aérien dans la région.

## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

## 6. Examen opérationnel

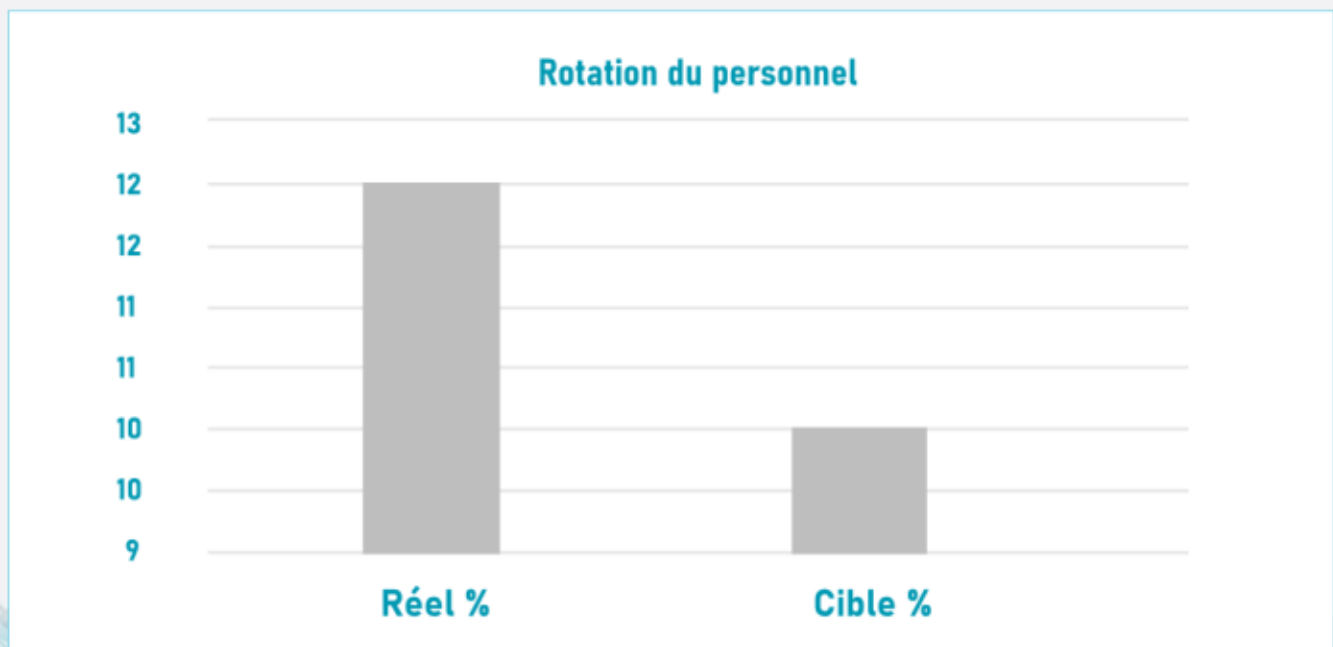
### 6.1 Personnes et bien-être

#### Politique d'évaluation et de classification des emplois de la Saso

Au cours de l'année, le CAC a approuvé la politique d'évaluation et de classification des emplois de la SASO. Cette politique aidera la SASO à mener régulièrement des évaluations des emplois conformément aux normes internationales en matière de ressources humaines.

#### Rotation du personnel

Fidélisation et attraction du personnel, SASO mesure la fidélisation du personnel en fonction du taux de rotation du personnel. Le graphique ci-dessous montre le taux de rotation du personnel:



Le poste d'assistant administratif a été localisé conformément aux exigences de l'accord d'hébergement. Au cours de cette période, le contrat de l'assistant administratif a pris fin et un nouvel assistant administratif a été recruté.

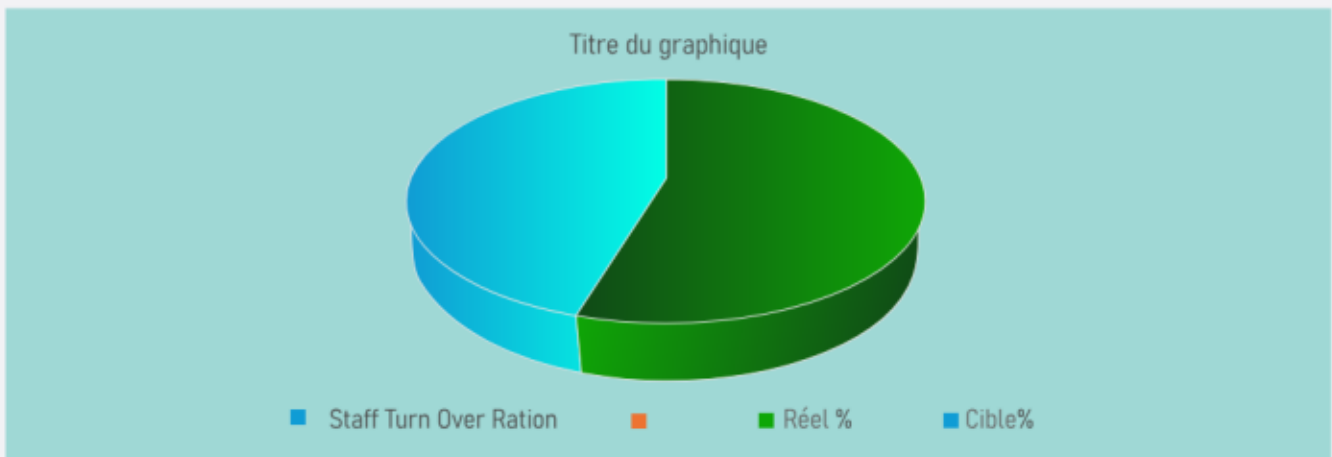
Retour du personnel	
Réel %	12
Cible %	10

#### POLITIQUE D'ÉVALUATION ET DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS DE LA SASO

Au cours de l'année considérée, le CAC a approuvé la politique d'évaluation et de classification des emplois de la SASO. Cette politique aidera la SASO à mener régulièrement des exercices d'évaluation des emplois conformément aux normes internationales en matière de ressources humaines.

#### Fidélisation et attraction du personnel

La SASO évalue les protocoles de fidélisation du personnel en fonction du taux de rotation. Le graphique ci-dessous montre le taux de rotation du personnel:



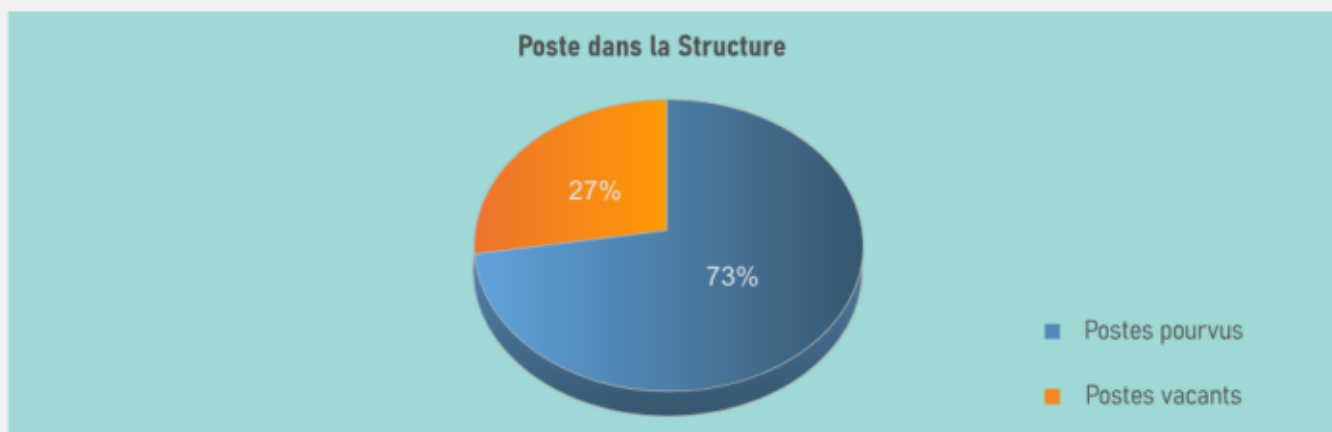
Le poste d'assistant administratif a été localisé conformément aux exigences de l'accord d'hébergement.

#### Staff Turn Over Ratio

Réel %12

Cible%10

#### Taux d'inoccupation

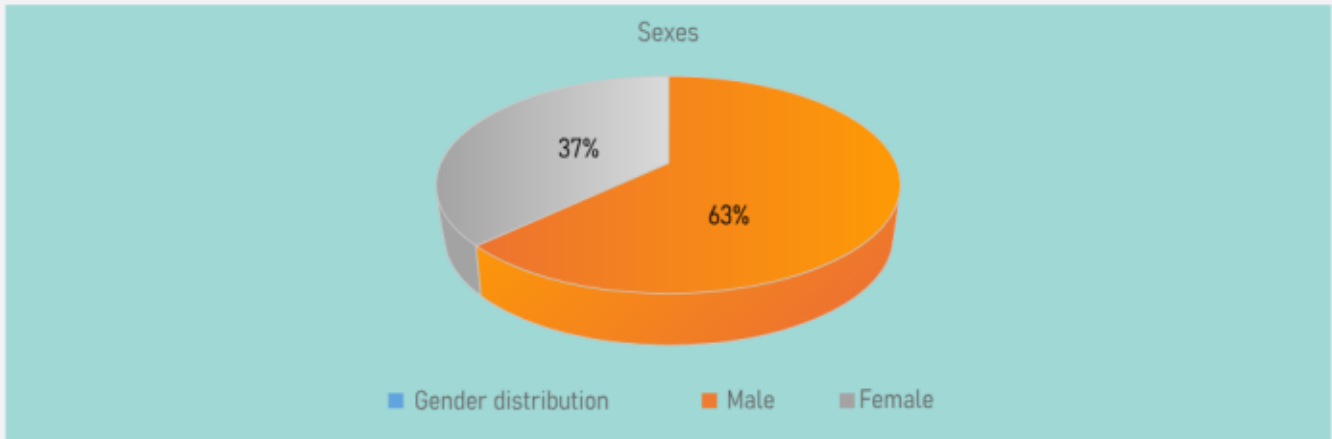


Les postes de directeur exécutif adjoint, de spécialiste des TIC et de conseiller juridique sont toujours vacants en raison de contraintes financières.

### Poste dans la Structure

Postes pourvu	8
Postes vacants	3
Total	11
Vacancy Rate	27%

### Égalité des sexes



La SASO reconnaît l'importance de l'équité sur le lieu de travail. Les politiques de gestion du personnel sont constamment révisées pour devenir plus inclusives. Afin de promouvoir l'égalité des sexes, la politique de recrutement a été révisée pour privilégier le recrutement du sexe le moins représenté jusqu'à atteindre l'équilibre.

### Initiatives de formation du personnel

Dans le cadre de ses efforts continus visant à renforcer les compétences de son personnel, la SASO a organisé divers programmes de formation. Au total, 18 membres du personnel ont suivi une formation spécialisée, dépassant ainsi l'objectif initial de 10 personnes de 180 %. Les principaux domaines de formation comprenaient la surveillance (2 personnes), la gestion des risques (7 personnes), SAGE Payroll Cloud (2 personnes), la gestion des ressources humaines (2 personnes), la formation en classe virtuelle (2 personnes), les phases 1 et 2 du CMA (1 personne) et les normes comptables IFRS (2 personnes).

### Attirer et retenir un personnel compétent

La SASO s'engage à attirer, développer et fidéliser une main-d'œuvre hautement compétente, ce qui est essentiel pour atteindre nos objectifs stratégiques et garantir l'excellence opérationnelle.

### Dotation en personnel et recrutement

Les efforts déployés pour retenir et recruter du personnel pour des postes clés ont donné des résultats positifs. Aucun membre du personnel n'a démissionné au cours de l'exercice 2024/2025, ce qui témoigne du succès de la stratégie de fidélisation des talents précieux. L'intégration rapide des nouvelles recrues a également permis de maintenir un taux d'efficacité de 100 % dans ce domaine.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, le taux de vacances de postes est resté à 27 % à la fin de la période considérée. La SASO s'efforce activement de remédier à cette situation et déploie des efforts particuliers pour recruter un conseiller juridique. Elle attend actuellement une réponse du Lesotho concernant un détachement.

En termes de répartition entre les sexes, la représentation des femmes et des hommes au sein de l'organisation est restée stable, avec respectivement 38 % et 44 %. Cela s'explique par le fait qu'aucun membre du personnel détaché n'a été recruté au cours de la période, ce qui aurait eu une incidence sur cet équilibre.

### Développement et relations du personnel

La promotion de bonnes relations industrielles et la création d'un environnement de travail positif sont des priorités essentielles. SASO a organisé avec succès un séminaire de cohésion d'équipe du 17 au 19 novembre 2023, atteignant ainsi son objectif de 100 % d'ateliers de cohésion d'équipe. Cette initiative a considérablement contribué à la cohésion et au moral de l'équipe.

## Gestion de la performance

L'engagement de la SASO en faveur de l'amélioration continue se reflète dans la mise en œuvre du système de gestion des performances (PMS). L'organisation a procédé à des évaluations annuelles des performances du PMS, atteignant en moyenne 89 % des activités prévues mises en œuvre d'ici mars 2024. Cela démontre un taux de réalisation exceptionnel de 111 % par rapport à l'objectif interne, ce qui souligne la solidité de la gestion des performances au sein de l'organisation.

### 6.2 Sécurité améliorée

Dans le domaine de l'amélioration de la sécurité, la SASO a mis en œuvre diverses initiatives telles que le renforcement des capacités des États en matière de surveillance de la sécurité, l'amélioration des SSP dans la région de la SADC et le renforcement des capacités (techniques) des inspecteurs en matière de ressources humaines, comme indiqué ci-dessous :

#### Renforcement des capacités des États en matière de surveillance de la sécurité

Dans le cadre de son objectif stratégique visant à renforcer les capacités des États en matière de surveillance de la sécurité, le SASO a pris des initiatives pour aider les États membres à atteindre un taux de mise en œuvre effective (EI) supérieur à 60 % ou un indice de surveillance de la sécurité supérieur à 1. Ce soutien comprenait la certification, la préparation aux audits et le renforcement des capacités.

Une comparaison détaillée du taux de mise en œuvre effectif des États de la SADC avec la moyenne mondiale et celle de la région de l'Afrique orientale et australe est présentée dans la figure 1 ci-dessous :

#### Analyse du taux de mise en œuvre effectif des États de la SADC

- La SASO améliore son taux de mise en œuvre effective à travers :
  1. La certification
  2. Préparation de l'audit
  3. Renforcement des capacités
- Le taux de mise en œuvre effective des États de la SADC par rapport à la moyenne mondiale et à la région de l'Afrique orientale et australe est détaillé dans la figure 1 ci-dessous :

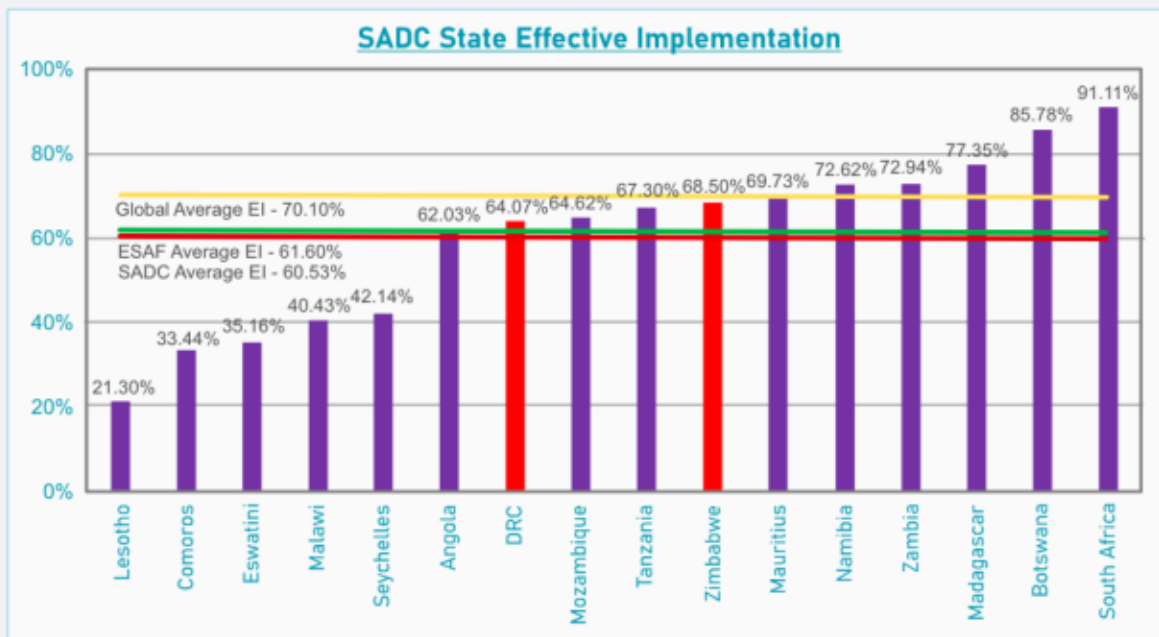
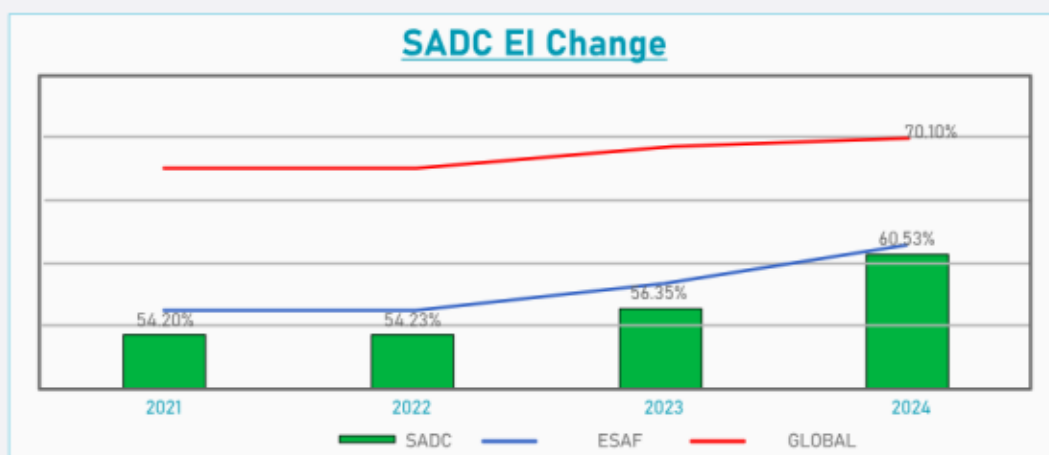


Figure 1: Niveaux de mise en œuvre effective de la SADC

La figure 1 ci-dessus montre que 5 des 16 États membres de la SADC ont un niveau de mise en œuvre effectif inférieur à 60 %.

Le graphique suivant présente les États membres de la SADC par rapport à la moyenne régionale et mondiale à la fin de l'exercice financier 2025 :



La figure 2 ci-dessus illustre la moyenne mondiale de la mise en œuvre effective et les performances des États membres de la SADC. La mise en œuvre effective des États de la SADC a progressé de manière constante, passant de 54,20 % en 2021 à 60,53 % en mars 2025.

Le réel atteint était de 60,53 %, soit un niveau inférieur à l'objectif de 65 % fixé pour la mise en œuvre effective de l'exercice 2024/25. La majorité des domaines des États membres de la SADC se situe en deçà de la moyenne mondiale, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la sécurité aérienne dans la région. La mise en œuvre effective des États de la SADC, qui s'élève à 60,53 %, est relativement proche de celle des États de l'ESAF, qui s'élève à 61,60 %. La mise en œuvre effective des États membres de la SADC a augmenté à la suite des initiatives d'assistance et de formation de la SASO, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Toutes les activités d'assistance prévues pour l'exercice financier, y compris la certification, la préparation de l'audit et le renforcement des capacités, ont été menées à bien.

### Missions d'assistance technique

Au total, dix (10) missions d'assistance ont été menées dans les États membres de la SADC afin d'améliorer l'EI, comme détaillé ci-dessous :

- a) La priorité a été accordée aux États qui devaient faire l'objet d'audits de l'OACI, à savoir le Botswana et la Zambie, ainsi qu'à ceux présentant des problèmes de sécurité importants non résolus (SSC), à savoir la République démocratique du Congo et le Zimbabwe. Les États suivants, la Namibie et la Zambie, ont également sollicité l'aide du SASO sur la base du recouvrement des coûts.

Le tableau ci-dessous présente l'étendue des activités menées au cours des missions d'assistance :

État bénéficiaire	Champ d'activité	États participants – INS	Partenaires
Botswana	La mission technique a aidé le Botswana à se préparer à l'audit de l'OACI dans les domaines de l'AGA. Les résultats de l'audit montrent que l'EI de l'AGA est passé de 46,23 % à 80,16 %. L'EI de l'État est passé de 80,1 % à 85,78 %.	Eswatini, Namibie et Zambie	EASA
Zimbabwe	La mission technique a aidé le Zimbabwe à résoudre son problème de conformité dans le domaine des services de navigation aérienne (ANS). Les activités spécifiques de la mission comprenaient l'aide à l'État pour mener à bien l'approbation des procédures de vol aux instruments afin de résoudre le problème de conformité. La résolution du problème de conformité est toujours en cours.	Tanzanie	AFCAC
Zambia	La mission technique a aidé la Zambie à se préparer à l'audit de l'OACI dans les domaines AGA, AIR, AIG, OPS, PEL et ANS. La mise en œuvre effective de l'État est passée de 60,04 % à 72,9 %.	Botswana, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie et SASO	EASA
Seychelles	The technical assessment mission conducted a gap analyses, in ICAO audit areas of AGA, PEL and OPS	Afrique du Sud SASO	SASO
Namibia	Deux missions techniques pour aider la Namibie à mener à bien la certification ATO pour les drones et l'agrément ATO pour les AME	SASO	
Lesotho	Visite de haut niveau au ministre des Transports afin de l'informer des besoins préparatoires à l'audit de l'OACI	SASO	
Malawi	Mission d'assistance technique au Malawi	Afrique du Sud Zambie et SASO	EASA
Angola	Mission d'assistance technique du SSP en Angola	SASO	EASA
Eswatini	Certification ANSP	Zambie, SASO	

Les missions ont été menées dans le cadre du programme national d'inspecteurs de sécurité. Depuis le lancement du programme INS, tous les États audités ont enregistré une hausse de la mise en œuvre effective. L'augmentation positive de la mise en œuvre effective est indiquée ci-dessous

### Amélioration des programmes de sécurité publique (SSP) dans la région de la SADC

L'OACI a organisé un atelier pour aider les États à élaborer un NASP à partir du RASP de l'AFI. Dix-sept participants de la SADC provenant d'Angola, d'Eswatini, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de Namibie, des Seychelles, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont pris part à cet atelier.

### Mise en œuvre du programme national des inspecteurs de sécurité

Au cours de la période considérée, la SASO a accrédité 27 NSI en matière de certification, alors que l'objectif fixé était de 20, soit un taux de réalisation de 135 %. Ces NSI accréditées soutiennent la mission de l'État par le biais du programme national d'inspecteurs de sécurité. Cela a donné des résultats positifs, comme en témoigne l'augmentation de la mise en œuvre effective dans tous les États audités depuis le lancement du programme NSI.

### Harmoniser/réviser les politiques et procédures techniques connexes

La SASO a pris des mesures pour maintenir à jour les réglementations et les documents d'orientation technique (TGM), notamment :

- Les réglementations et les TGM ont été révisées en matière de navigabilité.
- Adoption des réglementations relatives aux systèmes d'aéronefs sans pilote élaborées par la République d'Afrique du Sud à l'intention des États membres de la SADC.
- Adoption du modèle de réglementation environnementale de l'OACI, disponible sur le site Web de la SASO.

### Ateliers et achèvement de la phase CMA

Afin de soutenir la mise en œuvre efficace (EI) dans les États où l'EI dépasse déjà 60 %, dix (10) ateliers ont été organisés avec succès au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, en Namibie, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Ces ateliers ont permis de mener à bien les phases 1 et 2 de l'approche de surveillance continue (CMA).

### Renforcement des capacités (techniques) des inspecteurs en matière de ressources humaines

La SASO reste déterminée à renforcer les capacités de ses ressources humaines, en particulier en formant des inspecteurs nationaux de sécurité (INS) et du personnel interne hautement qualifiés. Au total, 58 inspecteurs de différents États ont participé à des programmes de formation organisés au cours de l'exercice 2024/2025. Seize inspecteurs de différents États ont suivi une formation à la surveillance. Par la suite, 27 participants ont suivi une formation sur l'environnement et 15 agents des États ont été formés au MCIS.

### Formation et développement INS

Notre programme de formation et de développement institutionnel a permis de réaliser des progrès significatifs dans le renforcement des INS. Au cours de l'exercice 2024/25, 38 stagiaires NSI ont été formés avec succès, alors que l'objectif était de 25, soit 152 %. Cette réussite comprend une formation en cours d'emploi (OJT) essentielle dispensée à 3 NSI au Zimbabwe, 3 NSI en Namibie, 4 NSI en Eswatini, 3 NSI au Mozambique et 25 NSI dans le cadre de la phase 1 de l'USOAP CMA (Programme universel d'audit de surveillance de la sécurité - Approche de surveillance continue).

Afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs nationaux de sécurité (INS) accrédités au sein de l'organisation, la SASO a entrepris d'importantes initiatives de formation qui ont permis de former 10 personnes à l'inspection du contrôle vertical (VCI), 2 personnes à la vérification des données techniques (TDC) et 12 INS ont bénéficié d'une précieuse formation pratique sur le terrain (OJT) au cours de diverses missions.

De plus, 25 instituts nationaux de sécurité (INS) ont suivi la formation de la phase 1 du programme USOAP CMA (Approche de surveillance continue du programme universel d'audit de la sécurité), et 21 ont suivi celle de la phase 2.

## Formation et renforcement des capacités

Conformément aux lacunes identifiées dans l'analyse régionale de la surveillance de la sécurité, diverses formations ont été déployées dans les États membres de la SADC entre avril 2024 et mars 2025. Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2025, au total, au moins 226 personnes ont bénéficié de ces cours organisés par le SASO. Ces cours sont des formations initiales, spécialisées et continues obligatoires pour les inspecteurs. Ils répondent aux exigences du programme de formation du personnel d'inspection.

Le tableau ci-dessous présente les cours de formation suivis au cours de la période considérée:

Cours	Médium/Hôte	No. de stagiaires	États bénéficiaires	Objectifs du cours	Partenaires
USOAP CMA Phase 1	EASA - Basé sur ordinateur	40	Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	Ce cours aide les inspecteurs à se préparer aux audits USOAP dans divers domaines, notamment les compétences relationnelles, les principes clés de l'audit et la mise en œuvre des outils CMA, qui sont des éléments essentiels d'une stratégie efficace de surveillance de la sécurité.	EASA
USOAP CMA Phase 2	EASA - Basé sur ordinateur	40	Angola, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	Le cours permet aux inspecteurs d'apprendre à identifier les questions de protocole, à développer des techniques d'audit connexes et à explorer les documents clés et les guides dans leur domaine d'audit spécifique.	EASA
Atelier CMA	Réunion physique OACI-ESAF	13	Madagascar, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud et Zimbabwe (la Tanzanie a formé 54 participants sur la base du recouvrement des coûts)	L'atelier CMA permet d'acquérir les compétences nécessaires pour naviguer dans le système USOAP CMA, qui est le principal moyen utilisé par l'OACI pour contrôler les performances d'un État en matière de sécurité.	ICAO
SMS	EASA-ICAO - Basé sur ordinateur	12	Afrique du Sud, Namibie, Zambie, Tanzanie, Mozambique, Maurice, Malawi et Eswatini	Le cours décrit les dispositions de l'OACI en matière de gestion de la sécurité pour les prestataires de services et les organismes de réglementation. Il s'agit d'un cours préalable à la formation SSP.	EASA, ICAO
Mise en œuvre du SSP	AESA-OACI - Virtual	11	Afrique du Sud, Namibie, Zambie, Tanzanie, Mozambique, Maurice, Malawi et Eswatini	Le cours est destiné aux cadres supérieurs des agences nationales de l'aviation civile qui possèdent les compétences requises pour élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité dans leur pays, conformément aux annexes de l'OACI et aux règles nationales applicables.	EASA, ICAO

Course	Medium/ Host	No. of trainees	Beneficiary States	Course objectives	Partners
SSP for AIG Experts	ICAO-WACAF – physical meeting	7	Zimbabwe, Zambie, Afrique du Sud, Eswatini, Mozambique, Angola, Namibie et Botswana	La formation a établi un lien entre les enquêtes sur les accidents et la mise en œuvre du SSP et a permis aux participants de comprendre comment les rôles réglementaires et d'enquête se complètent dans le cadre du SSP.	EASA
Développement NASP	IOACI-ESAF – réunion physique	17	Angola, Eswatini, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud et Zimbabwe	La formation permet aux participants américains d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre un plan national de sécurité aérienne	ICAO
Formateurs en formation en cours d'emploi (NSI)	AESA- Virtuel	10	Eswatini, Botswana, Namibie, Malawi, Afrique du Sud	La formation a permis aux ISN d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes (CCA) nécessaires pour être habilités à dispenser une formation en cours d'emploi aux inspecteurs.	EASA
Marchandises dangereuses IATA	AIRBUS - Réunion physique en Afrique du Sud	13	Eswatini, Afrique du Sud, Tanzanie, Angola, RDC, Malawi, Zimbabwe	Formation continue pour les inspecteurs DG. Leur a permis de comprendre le cadre réglementaire, les techniques d'inspection et la résolution de tout problème de sécurité dans le domaine DG	AIRBUS
Atelier ASBU de l'OACI	SASO – Réunion physique en Eswatini	29	Angola, RDC, Eswatini, Kenya, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Ouganda, Zimbabwe		SASO
Atelier régional de l'OACI sur l'environnement	WACAF de l'OACI – réunion physique	5	Malawi, Mozambique, Afrique du Sud et Comores	La formation permet aux experts de développer et de mettre en œuvre des systèmes de protection de l'environnement dans le domaine de l'aviation au sein de leur État.	ICAO

Course	Medium/ Host	No. of trainees	Beneficiary States	Course objectives	Partners
Atelier sur l'environnement de l'OACI dans la région de la SADC	OACI - Réunion physique au siège de la SASO	9	Eswatini, Malawi et Zambie	La formation permet aux experts de développer et de mettre en œuvre des systèmes de protection de l'environnement dans le domaine de l'aviation au sein de leur État.	ICAO
Résolution des SSC liés à l'ANS	WACAF de l'OACI - réunion physique	4	2 candidats chacun de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe	La formation a porté sur les SSC liés à l'ANS, leurs causes profondes ainsi que les mesures à prendre pour les atténuer et les résoudre. Elle a été très bénéfique pour les deux États confrontés à des SSC liés à l'ANS.	ICAO
Cours sur la location d'avions	CAFAC et CAA de Singapour - Réunion physique en Eswatini	14	Angola, Eswatini et Namibie	Formation spéciale sur les agréments pour le personnel chargé de la certification AOC et AMO. Le cours a permis d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour approuver les opérations de location, en particulier lorsqu'elles impliquent des participants provenant de deux États différents.	AFCAC Singapore CAA
Atelier sur la mise en œuvre du SSP	AESA - réunion physique	TBA	Angola, Namibie, Zambie, Malawi, Mozambique, Zimbabwe, Botswana, Afrique du Sud, Eswatini, Madagascar, Comores, Tanzanie	Avec l'introduction des PQ 2024, qui incluront le SSP dans tous les domaines d'audit, l'atelier a permis aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre ce nouveau domaine.	ICAO WACAF BAGASOO
ATO Certification OJT	Namibie - réunion physique	2	Namibie	Formation en cours d'emploi dispensée aux inspecteurs PEL sur la certification ATO	

## Élargissement du vivier d'instructeurs qualifiés

Afin de renforcer davantage ses capacités de formation interne, l'organisation s'est fixé pour objectif d'accroître le nombre d'instructeurs qualifiés. 12 instructeurs ont été recrutés, dépassant ainsi l'objectif initial de 10, soit 120 % de celui-ci. Cette réussite comprend :

- Formation de deux concepteurs de programmes de formation pour les aérodromes et les aides au sol (AGA). Un atelier visant à élaborer le programme AGA est également prévu en collaboration avec la CASSOA et l'AESA-Kenya.
- Formation de 10 formateurs en ligne.

Ces initiatives soulignent l'engagement de la SASO à développer une solide expertise interne et à garantir les normes les plus élevées en matière de surveillance de la sécurité dans toute la région.

## Vers une culture de haute performance

### Formation et développement

- La SASO fait des progrès considérables dans l'amélioration des compétences de son personnel.
- Au cours de l'exercice financier 2024/25, le personnel de la SASO a suivi une formation afin d'acquérir de nouvelles compétences dans les domaines suivants;

La SASO reconnaît l'importance de l'équité sur le lieu de travail. Les politiques de gestion du personnel sont constamment révisées pour devenir plus inclusives. Afin de promouvoir l'égalité des sexes, la politique de recrutement a été révisée pour privilégier le recrutement du sexe le moins représenté jusqu'à atteindre l'équilibre.

### Apprentissage et développement.

- La SASO fait des progrès considérables dans l'amélioration des compétences de son personnel.
- Au cours de l'exercice financier 2024/25 examiné, le personnel de la SASO a suivi une formation afin d'acquérir de nouvelles compétences dans les domaines suivants;

Cours	Objectifs
Étiquette professionnelle	Pour garantir un service de livraison efficace.
Compétences en matière de service à la clientèle et éthique	Pour garantir une prestation de services efficace.
GSI-PEL	Améliorer les compétences des coordinateurs techniques.
ICAO, ATO GSI	Améliorer les compétences des coordinateurs techniques.
Cours préparatoire pour les auditeurs de l'OACI	Permettre aux fonctionnaires de la SASO de devenir des auditeurs certifiés par l'OACI.
Renforcement de l'esprit d'équipe	Améliorer le travail d'équipe dans le but d'accroître les performances, la collaboration et le leadership.

- Réalisation d'une auto-évaluation RRAP (GASOS) (d'ici 2024) - Auto-évaluation RRAP (GASOS) réalisée du 3 au 7 mars 2025 - un plan d'action a été élaboré afin de préparer SASO à l'audit RAP (GASOS) sur la base d'éléments critiques généraux et juridiques.

## 6.3 Excellence opérationnelle

### Amélioration de la gestion financière

Pour l'exercice 2024/25, des versements d'un montant total de 2 616 411 dollars américains ont été reçus de huit États membres : l'Angola, le Botswana, l'Éswatini, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Ce montant représente 118 % de l'objectif fixé de 2 230 646 dollars américains pour les contributions des États membres. Il convient de noter que cela représente une augmentation substantielle de 93 % par rapport au total de l'année précédente, qui s'élevait à 2 457 807 dollars américains.

Au cours de l'exercice financier, tous les fonds des donateurs ont été pleinement utilisés, ce qui confirme la mise en œuvre réussie, dans les délais prévus, des activités et des projets planifiés. En outre, la SASO a activement collaboré avec huit partenaires subventionnaires (EU-EASA, Boeing, AIRBUS, BAD, FAA, OACI, AFCAC, EMBRAER) afin de sensibiliser ces derniers à ses besoins de financement. Actuellement, l'EU-EASA, AIRBUS et l'AFCAC sont les trois principaux partenaires financiers de l'organisation.

Dans le cadre d'une évolution opérationnelle majeure, le nouvel accord d'hébergement a été approuvé et mis en œuvre avec succès le 21 septembre 2023. Cet accord a permis à l'Autorité de l'aviation civile d'Eswatini (ESWACAA) de céder officiellement des immobilisations à la SASO.

#### ➤ Atteindre la viabilité financière

- Respect total des normes comptables - Préparation de comptes financiers de fin d'exercice et d'états financiers annuels précis et complets, dans les délais impartis.
- 2023/24 Obtention d'une opinion d'audit sans réserve. - Démonstration de l'engagement en faveur d'une bonne gouvernance.

#### ➤ Amélioration du recouvrement des recettes

- La perception des recettes s'est améliorée : la SASO a atteint 83 % de son objectif, dépassant ainsi le seuil fixé à 70 %. Cependant, malgré ces résultats positifs, les recettes ont encore été affectées par l'absence de contributions des États membres n'ayant pas encore signé la Charte de la SASO. Le non-versement continu des contributions de ces États a entraîné des déficits financiers, limitant la capacité de l'organisation à mettre pleinement en œuvre ses programmes et initiatives prévus.
- Les recouvrements attendus après provision pour les créances irrécouvrables s'élèvent à 3 506 247 dollars américains. Au 31 décembre 2024, les contributions reçues des États membres pour l'exercice 2024/25 s'élèvent à 1 053 946 dollars américains, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 58%.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie marketing -
- Financement - Élaborer et mettre en œuvre des plans annuels d'utilisation des fonds de subvention

#### ➤ Financial Management of Staff Costs

**Staff costs as a percentage of total Member States funded expenditure stood at 68% against a target of 61%. This higher percentage is primarily due to accelerated expenditure on the EU-EASA project, which resulted in relatively less Member State-funded expenditure on other programs. -**

#### Gestion financière des coûts liés au personnel

Les frais de personnel, exprimés en pourcentage des dépenses totales financées par les États membres, s'étaient élevés à 68 %, alors que l'objectif était de 61 %. Ce pourcentage plus élevé s'explique principalement par l'accélération des dépenses liées au projet UE-AESA, qui a entraîné une diminution relative des dépenses financées par les États membres pour d'autres programmes.

#### Améliorer la gestion des parties prenantes

Le SASO, en collaboration avec l'OACI, l'AFCAC et d'autres organisations régionales de surveillance de la sécurité (RSOO), participe activement à l'élaboration du mandat du Plan régional de sécurité aérienne (RASP) pour le Groupe de travail sur la sécurité aérienne (GTSA). Au cours de l'exercice financier, deux ateliers de GTSA ont été organisés et le SASO a participé à une consultation importante des parties prenantes du RASP. Une analyse complète des lacunes en matière de surveillance de la sécurité aérienne dans la région a également été réalisée, aboutissant à la publication du rapport annuel sur la surveillance de la sécurité.

**La SASO a maintenu une forte présence lors des ateliers cruciaux de l'OACI/CAFAC tout au long de l'exercice financier, démontrant ainsi son engagement envers les normes régionales et internationales en matière de sécurité aérienne. Ces engagements comprenaient : 1 atelier CORSIA, 1 réunion APIRG, 1 atelier virtuel RASP, 1 session du groupe de travail de CAFAC, 1 forum RSOO de l'OACI, 1 événement AFI-Week, 1 atelier sur le développement des infrastructures et 1 atelier sur l'espace aérien supérieur.**

Mise en œuvre du projet de sécurité AESA-UE – Assistance AESA au Botswana – avril 2024 ; Assistance à la Zambie – mai 2024 ; Formation SMS – avril 2024 ; Formation SSP – juillet 2024.

Mise en œuvre des protocoles d'accord (OACI, AFCAC, BAGASOO, CASSOA, AIRBUS, EASA, etc.) – Les formations susmentionnées se sont achevées aux dates suivantes :

- NASP de l'OACI – Nairobi, mai 2024
- Résolution de CAFAC Zimbabwe SSC – juillet 2024
- Analyse des écarts en Eswatini – avril 2024
- Symposium annuel de la CASSOA – Zanzibar, mai 2024
- Participation à l'atelier régional de validation du COMESA aux Seychelles du 1er au 6 juin 2024.
- Participation au symposium sur l'aviation de l'EAC, les 15 et 16 mai 2024.

### Harmonisation des politiques et procédures essentielles

- La SASO continue de mener des mesures visant à maintenir à jour la réglementation et les documents d'orientation technique. L'élaboration des réglementations relatives aux systèmes d'aéronefs sans pilote (TdR) et aux réglementations environnementales (TdR) a été achevée au cours de cet exercice financier, cartographiant... Afin de s'assurer que les États membres sont familiarisés avec ces changements, un atelier a ensuite été organisé.

### Offrir un environnement de travail propice

- Mise en place d'un environnement de travail propice : couverture des risques liés aux employés, assurance médicale et couverture d'assurance pour tous les actifs.
- Maintenance du système informatique - remplacement du matériel informatique et renouvellement des licences informatiques
- Plusieurs systèmes de sécurité et informatiques ont été achetés et entretenus au cours de l'exercice. Afin d'atténuer les risques au sein de l'organisation, un cadre de gestion des risques a été élaboré et mis en œuvre. Cela a également donné lieu à la mise en place et au suivi de registres de risques au sein des départements et de l'organisation. Une couverture d'assurance adéquate a été fournie au cours de l'exercice.

### Élargissement de l'adhésion et de la portée

Au cours de l'exercice 2024/2025, la SASO a continué d'étendre son champ d'action et d'obtenir de nouveaux engagements. Deux chartes de la SASO ont été signées avec la République démocratique du Congo (RDC) et Maurice. En outre, une session consultative a été organisée avec le Zimbabwe afin de souligner les avantages de l'adhésion à la SASO et de l'engagement envers l'État membre.

#### 6.2.3 Risques et gouvernance d'entreprise

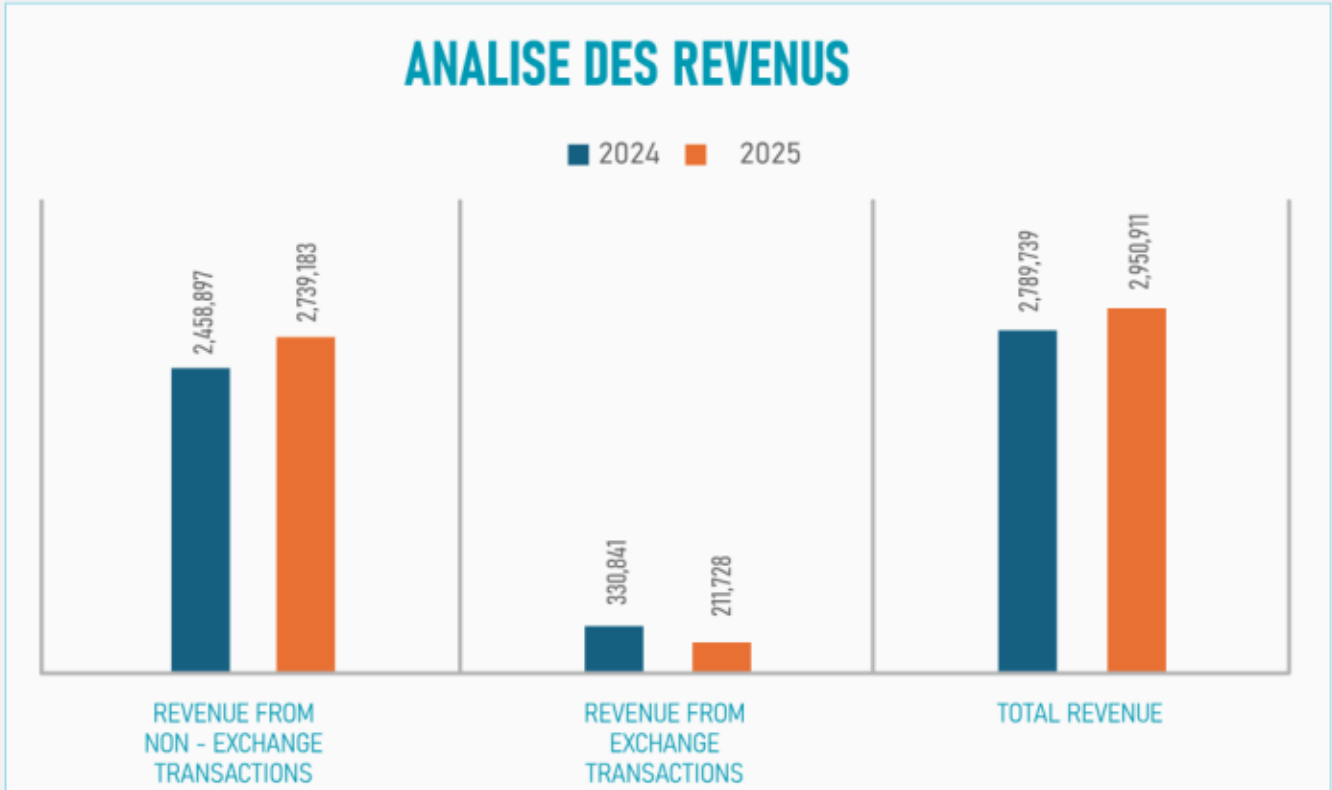
Les comptes de gestion et les états financiers ont été préparés dans les délais impartis. Les états financiers vérifiés ont été approuvés pour l'exercice 2024/25 par le CAC en octobre 2024 et un avis d'audit sans réserve a été émis.

Mise en œuvre et suivi du processus de gestion des risques : identification de nouveaux risques et mise à jour du registre des risques.

## 7. Aperçu financier

Les états financiers ont été audités par SNG Grant Thornton Eswatini. Le rapport de l'auditeur sur les états financiers est joint en annexe au présent rapport annuel. Les principaux éléments des états financiers sont résumés ci-dessous :

Analyse des tendances du revenu total



ANALYSE DES REVENUS		
	2025	2024
Revenus provenant d'opérations hors bourse	2,458,897	2,739,183
Revenus provenant des opérations de change	330,841	211,728
Chiffre d'affaires total	2,789,739	2,950,911

RAPPORT BUDGÉTAIRE ET RÉEL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024/25

Description	Budget initial /révisé EM	ICP Budget	Total Budget	Montant réel comparable EM	Montant comparable réel PIC	Montants comparables réels totaux	Variance	Taux d'utilisation	Commentaires
<b>Mars 2025</b>									
<b>Sécurité améliorée</b>									
Aider les États membres à améliorer leur mise en œuvre effective	99,920	258,220	358,140	77,077	92,640	169,717	188,423	47%	Missions d'assistance menées : Botswana, Tanzanie, Seychelles, Namibie et Zambie 40 candidats inscrits à la formation USOAP CMA phases 1 et 2 Formation d'inspecteurs des États de la SADC : SMS, certification des aéroports, ANS, ASBU, SSP, marchandises dangereuses et NASP Les activités suivantes financées par le PIC, d'un montant total de 104 000 dollars, n'ont pas pu être menées à bien au cours de l'exercice financier et ont été soit transférées, soit reportées à l'exercice 2025/26. La mise en œuvre de ces activités ne relevait pas du contrôle de la SASO. (i) Mise en œuvre de l'ECCAIRS – 74 000 dollars américains – La formation n'a pu débuter qu'après la signature par l'AESA d'accords avec ses partenaires pour la mise en œuvre du projet. L'activité a été reportée au 1er/2e trimestre 2025/26. (ii) Mission d'assistance au Lesotho – 20 000 dollars américains – la mission technique était organisée en collaboration avec l'AFCAC en prévision de l'audit de l'OACI. Une mission de haut niveau plus restreinte a été entreprise afin de rencontrer le ministre chargé des transports. (iii) Formation des instructeurs GSI de l'OACI – 10 000 dollars américains – L'OACI n'a pas pu obtenir de places pour les instructeurs participant à la formation en cours d'emploi des instructeurs GSI. Les fonds ont été transférés pour financer, en 2025/26, une mission technique visant à résoudre le SSC au Zimbabwe et à former les NSI à l'USOAP et à la météorologie.
Améliorer les SSP dans la région de la SADC	9,426	17,300	26,726	3,054	23,944	26,999	(273)	101%	Analyse des lacunes du SSP au Lesotho et en Zambie Organisation d'un atelier SSP NASP accueilli par l'OACI pour tous les États de la SADC
Renforcer les capacités des États en matière de surveillance de la sécurité	141,800	12,000	153,800	131,246	12,978	144,224	9,576	94%	Recrutement et intégration de 20 INS des États de la SADC en cours. Formation en cours d'emploi dispensée à 4 INS éligibles à l'accréditation. Participation à 11 ateliers CAFAC, OACI, AESA, etc., en présentiel et en ligne.
Améliorer les capacités des inspecteurs en matière de ressources humaines	15,000	15,000	30,000	16,000	15,987	31,987	(1,987)	107%	22 INS ont été formés et 10 instructeurs ont été formés à l'ODJI
<b>Sous-total</b>	<b>266,146</b>	<b>302,520</b>	<b>568,666</b>	<b>227,377</b>	<b>145,549</b>	<b>372,926</b>	<b>195,739</b>	<b>66%</b>	

## RAPPORT BUDGÉTAIRE ET RÉEL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024/25

Description	Budget initial /révisé EM	ICP Budget	Total Budget	Montant réel comparable EM	Montant comparable réel PIC	Montants comparables réels totaux	Variance	Taux d'utilisation	Commentaires
<b>Mars 2025</b>									
Sécurité améliorée									
Excellence opérationnelle									
Amélioration de la gestion financière	10,200	-	10,200	-		-	10,200	0%	Les échanges avec les autorités compétentes et les ministères se sont déroulés virtuellement ; des rencontres physiques avec les ministères seront programmées au cours du prochain exercice financier. Cela a permis de réaliser des économies durant l'année.
Harmoniser/réviser les politiques et procédures connexes	8,800	2,400	11,200	6,739		6,739	4,461	60%	L'Office fédéral de la statistique et des services environnementaux (SASO) a accueilli l'atelier régional de la SADC sur l'environnement.  L'OACI a accueilli l'atelier régional sur l'environnement qui s'est tenu au Sénégal. L'OACI a mis à la disposition du SASO des réglementations environnementales qui ont permis de réaliser des économies au cours de l'année.
Améliorer l'efficacité opérationnelle de SASO	426,572	-	426,572	755,448		755,448	(328,876)	185%	Augmentation de la provision pour dépréciation pour les Comores, la RDC, Madagascar, Maurice et les Seychelles, qui n'était pas prévue au budget, car le recouvrement des contributions impayées n'était pas envisageable
Attirer et retenir du personnel compétent	1,301,673	-	1,301,673	1,033,964		1,033,964	267,709	79%	Recrutement et remplacement d'assistants administratifs Formation supplémentaire sur les normes IPSAS
<b>Sous-total</b>	<b>1,747,245</b>	<b>2,400</b>	<b>1,749,645</b>	<b>1,796,151</b>	<b>-</b>	<b>1,796,151</b>	<b>(46,506)</b>	<b>105%</b>	
Risque et gouvernance d'entreprise									
Mettre en place des contrôles financiers internes rigoureux	12,000	-	12,000	10,529		10,529	1,471	88%	Audit 2023/24 réalisé avec une opinion d'audit sans réserve. Assistance supplémentaire pour le projet de transition vers les normes IPSAS.
Améliorer la gestion des parties prenantes	302,007	6,800	308,807	181,025		181,025	127,782	59%	Les engagements avec les États membres qui n'ont pas encore signé la charte ont été pris virtuellement. Toutes les réunions prévues ont été menées à la fois physiquement et virtuellement.
<b>Sous-total</b>	<b>314,007</b>	<b>6,800</b>	<b>320,807</b>	<b>191,554</b>	<b>-</b>	<b>191,554</b>	<b>129,253</b>	<b>60%</b>	
Dépenses totales par état des résultats financiers	12,639,118	-	2,639,118	-		2,396,337	242,781	91%	
Dépenses en capital	137,000	-	137,000	-		-	137,000	47%	
Budget pour imprévus	137,000	-	137,000			-	137,000	0%	
<b>DÉPENSES TOTALES Expenditure</b>	<b>2,478,398</b>	<b>311,720</b>	<b>2,790,118</b>	<b>2,271,385</b>	<b>145,549</b>	<b>2,416,934</b>	<b>429,487</b>	<b>86%</b>	

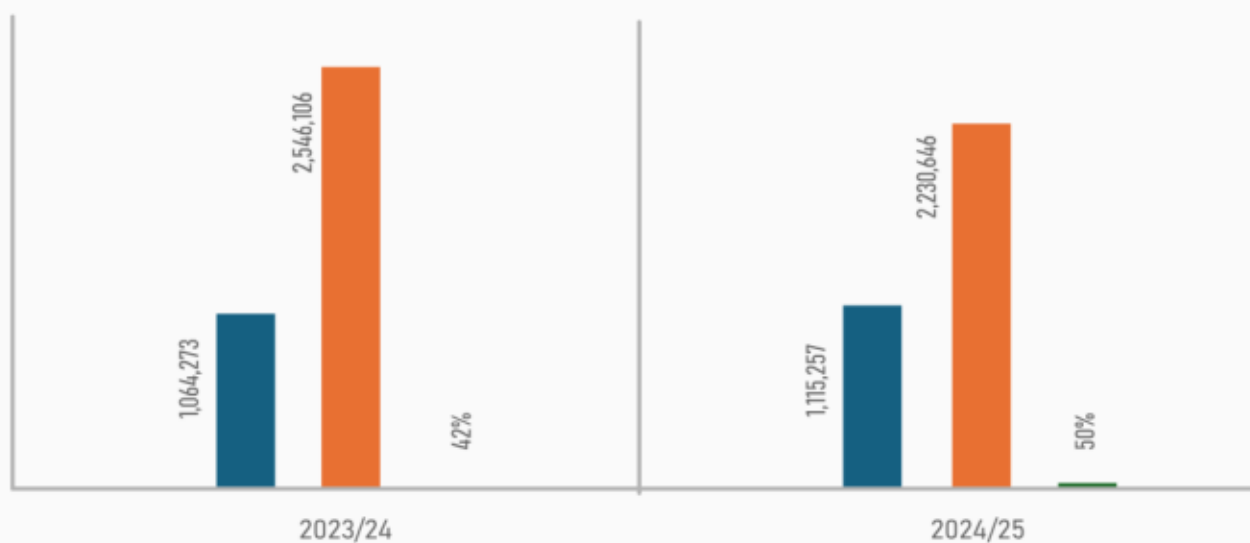
Status Of Cash And Bank Balances As At 31st March 2025

	2025	204
	USD	USD
Trésorerie et soldes bancaires	1,278,070	1,307,249
<b>Investissements</b>		
Investissements Stanlib	1,730,536	1,479,313
Investissements Old mutual	1,106,328	945,852
Investissements supplémentaires Old mutual	1,171,991	181,988
Bons du Trésor	268,484	-
Sous-total	4,277,339	2,607,153
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5,555,409</b>	<b>3,914,402</b>

État Des Contributions Des États Membres Facturées Par Rapport Aux Recettes Au 31 Mars 2025

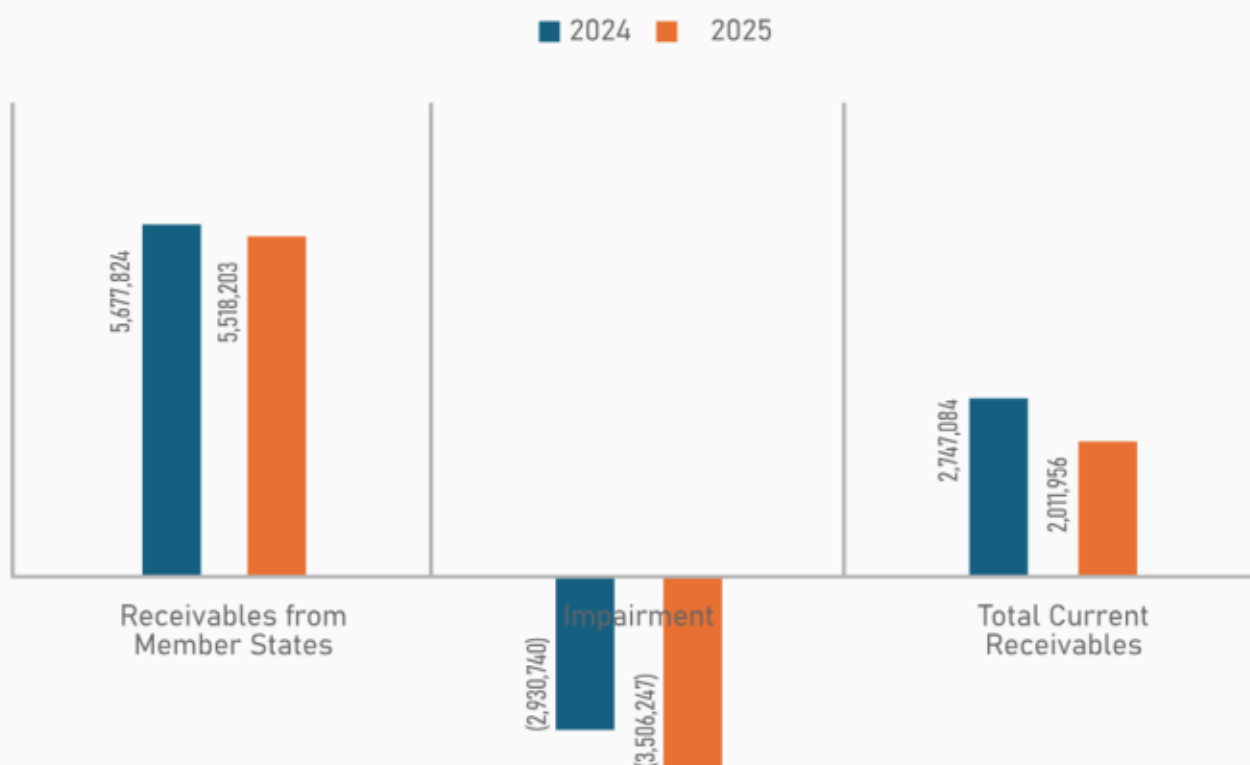
**SUSTAINABILITY - % RECEIPTS VS INVOICED AMOUNTS**

■ Receipt for the current year ■ Total Invoice ■ % Receipts vs Invoiced



## Évolution Des Versements Des États Membres Pour Les Exercices 2023/24 Et 2024/25

(Le nouveau graphique remplace la contribution en cours des États membres au 31 mars 2025)



### MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)

- La SASO a mis en place le cadre de rapport IPSAS pour la préparation des états financiers annuels de l'exercice 2024/25. Cela permettrait à la SASO de tirer parti des avantages d'un tel rapport.

Le CAC a approuvé l'adoption des normes IPSAS comme cadre de rapport pour l'exercice financier 2024/25, étant donné que ce cadre était plus pertinent pour toute entité soumise à l'obligation de rendre des comptes au public

### ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024/25

- L'audit externe pour l'exercice 2024/25 a été achevé. Le projet de rapports financiers pour l'exercice 2024/25 a été préparé conformément au cadre de rapport IPSAS et le rapport de l'auditeur sera inclus dans le rapport annuel après approbation par le CAC.
- Le projet de comptes financiers 2024/25 et le rapport du commissaire aux comptes sont inclus dans l'annexe 1.

## 8. Défis et enseignements tirés

### Principaux défis

#### a) Contributions différées et partielles :

- Plusieurs États membres (par exemple, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, auxquels s'ajoutent d'autres États membres ayant effectué des paiements) n'ont effectué que des paiements partiels, tandis que d'autres (les Comores, la RDC, Madagascar, Maurice, les Seychelles) n'ont ni effectué de paiements ni présenté de plans de paiement. Cela affecte la prévisibilité et la stabilité du financement de la SASO. Les plans de paiement proposés par les États membres feront l'objet d'un suivi au cours de l'exercice financier 2025/26.
- Le recours continu au suivi par courrier et par missions met en évidence le manque d'engagement de certains pays.

#### b) Lenteur des progrès en matière de signature de la charte et d'adoption des politiques :

- Quatre (4) États de la SADC n'ont pas encore signé la charte de la SASO, à savoir : les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.
- Les contacts avec les Seychelles et Maurice ont montré que ces pays affichaient des difficultés liées à des factures impayées émises avant même leur adhésion à la SASO. Aucune réponse officielle n'a été reçue des Comores ni de Madagascar.

## 9. Principaux enseignements tirés

#### a) Un engagement fort porte ses fruits :

- Les pays suivants ont été directement impliqués dans des missions d'assistance technique. La Namibie et le Zimbabwe ont progressé pour combler leurs lacunes en matière de sécurité. Cela montre les avantages et l'efficacité des missions de communication et d'évaluation ciblées. Les États sont invités à répondre en temps utile en soumettant leurs candidatures dès lancement des invitations à présenter des candidatures.

#### b) La transparence grâce aux normes IPSAS améliore la responsabilité :

- Le passage aux normes IPSAS suggère que la SASO adopte un système de rapport financier plus robuste, ce qui améliorera la confiance et la conformité, et se traduira par un soutien durable à l'avenir.
- Après la mise en œuvre réussie des normes IPSAS, il est nécessaire d'effectuer une évaluation indépendante pour garantir la pérennité de la transition.

#### c) L'harmonisation des politiques et des stratégies améliore l'orientation :

- L'alignement de la stratégie de communication et du plan stratégique, par le biais du MCAC, indique que la coordination entre les groupes de travail a amélioré la cohérence institutionnelle.

#### d) Un soutien financier échelonné peut encore être utile :

- Les paiements partiels et les plans de paiement adoptés (par exemple au Malawi et en Tanzanie) sont encouragés et applaudis, aucune mesure prise par les pays membres ne porte préjudice à la SASO.
- Il est nécessaire de revoir la répartition des contributions des États membres afin d'inclure les États parties qui ont signé la Charte de la SASO, car aucune décision du Conseil des ministres de la SADC n'oblige tous les États membres de la SADC qui ne sont pas membres d'une organisation subsidiaire à verser des contributions.

#### e) La coopération régionale nécessite davantage d'outils de mise en application:

- Les mécanismes de conformité volontaire adoptés par les pays n'ont jusqu'à présent pas profité à l'Organisation, car ils ne comportent aucune résolution contraignante ni aucune mesure incitative ou sanction en cas de non-respect.

#### f) Évaluation GASOS / RRAP:

- o La SASO devrait élaborer un plan de mise en œuvre afin de se préparer à une auto-évaluation volontaire et indépendante du GASOS/RRAP.

## 10. ANNEXE

# ETATS FINANCIERS pour l'exercice clos le 31 Mars 2025



# ORGANISATION POUR LA SECURITE AERIEENNE DE LA SADC ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 Mars 2025

## Details institutionnels

Financement	:	Les États Membres de la SADC
Autorité d'accueil	:	Autorité de l'Aviation Civile d'Eswatini (ESWACAA)
<b>Secrétariat</b>		
Directeur Exécutif	:	Kabo Phutietsile
Responsable des services généraux	:	Cleophas Samusodza
Assistante Administrative	:	Ntombifuthi Ginindza
Coordonnateurs de services Techniques	:	Belovedone Mupfururirwa Edgar Du Pont
<b>Adresse Physique</b>	:	Sibekelo Building 5eme étage Mhlambanyatsi Road Mbabane
<b>Adresse Postale</b>	:	P O Box 7919 Mbabane H100
<b>Banques</b>	:	Nedbank Eswatini Limited First National Bank of Eswatini Limited
<b>Auditeurs</b>	:	SNG Grant Thornton Chartered Accountants (Eswatini) Umkhiwa House Lot 195 Kal Grant Street P O Box 331 Mbabane Eswatini
<b>Gestionnaires d'investissement</b>	:	Stanlib Eswatini Old Mutual Investment Group Eswatini (Pty) Limited

## Approbation des états financiers

Le Secrétariat est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de l'Organisation pour la sécurité aérienne de la SADC (SASO). Ces états financiers ont été préparés conformément aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) publiées par le Comité des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) et sont basés sur des méthodes comptables qui ont été appliquées de manière cohérente et étayées par des jugements et des estimations raisonnables et prudents.

Le Secrétariat est également chargé de la tenue de registres comptables adéquats, de la protection des actifs de l'Organisation, ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement efficace des contrôles financiers internes. Ces contrôles visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, à la prévention et à la détection des fraudes et des erreurs, ainsi qu'au respect des lois, règlements et règles applicables de l'Organisation. Le Secrétariat n'a pas eu connaissance d'éléments indiquant une défaillance importante dans le fonctionnement de ces contrôles internes au cours de la période considérée.

La direction a évalué la capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités, en tenant compte du budget approuvé, des prévisions de trésorerie pour les douze mois allant jusqu'au 31 mars 2026 et de la situation financière actuelle. Sur la base de cet examen, le Secrétariat est convaincu que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. En conséquence, les états financiers sont établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Conformément à la charte de SASOI, le Comité de l'aviation civile (CAC) a examiné et approuvé ces états financiers, qui sont présentés aux pages 11 à 44.

Ces états financiers ont été approuvés et autorisés à être publiés par la direction et le Comité de l'aviation civile le ..... 2025, et signés en leur nom par :

.....  
Le Directeur Exécutif (SASO)

.....  
Date

.....  
Président  
(Comite de l'Aviation Civile de la SADC)

.....  
Date

## Déclaration de responsabilité des dirigeants

Chacun des dirigeants dont les noms figurent ci-dessous confirme par la présente que :

- (a) Les états financiers annuels présentés aux pages 11 à 44 reflètent de façon fiable, à tous égards importants, la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de l'émetteur conformément aux normes comptables IPSAS.
- (a) À notre connaissance, aucun fait n'a été omis et aucune déclaration inexacte n'a été faite qui rendrait les états financiers annuels faux ou trompeurs.
- (b) Des contrôles financiers internes ont été mis en place afin de garantir que les informations importantes aient été fournies pour permettre la préparation efficace des états financiers.
- (c) Les contrôles financiers internes sont adéquats et efficaces et peuvent être utilisés pour établir les états financiers annuels, ayant rempli notre rôle et notre fonction en tant que dirigeants ayant en premier la responsabilité de mise en œuvre et de l'exécution des contrôles.
- (a) Nous n'avons connaissance d'aucune fraude impliquant des dirigeants.

.....  
Responsable des services généraux (SASO)

.....  
Date

.....  
Directeur Exécutif (SASO)

.....  
Date

# Rapport des auditeurs indépendants

Au Secrétariat de l'Organisation pour la Sécurité de l'Aviation Civile de la SADC

## Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne (l'organisation) présentés aux pages 11 à 41, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et le compte de résultat et autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris les informations importantes sur les méthodes comptables présentées aux pages 16 à 24 et la déclaration de responsabilité du secrétariat, telles que présentées aux pages 5 et 6.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fiable, à tous égards importants, la situation financière de l'Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne au 31 mars 2025, ainsi que ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) et aux exigences de la loi sur les sociétés d'Eswatini.

## Base de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne conformément au Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) (Code IESBA) de l'International Ethics Standards Board for Accountants, ainsi qu'aux exigences déontologiques applicables à notre audit des états financiers en Eswatini, et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences et au Code IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Autres Informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les responsabilités et l'approbation du secrétariat, ainsi que les états financiers que nous avons obtenus avant la date du présent rapport. Les autres informations n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à déterminer si elles sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou les informations que nous avons obtenues lors de l'audit, ou si elles semblent autrement contenir des inexactitudes matérielles. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons qu'il existe une inexactitude matérielle dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités des Directeurs à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation d'une façon fiable les états financiers conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) publiées par l'IPSASB et aux exigences de la loi sur les sociétés d'Eswatini, ainsi que du contrôle interne que les directeurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'utiliser le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf si les directeurs ont l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont d'autre choix réaliste que de le faire.



## Responsabilités des auditeurs dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et à émettre un rapport d'audit qui inclut notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont susceptibles d'influencer de manière raisonnable les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous agissons aussi pour :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une
- fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une inexactitude résultant d'une erreur, car une fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement des contrôles internes.
- Comprendre le contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par les directeurs du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient empêcher l'organisation de poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui permet une présentation équitable.

Nous communiquons avec les directeurs, entre autres, au sujet de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Les experts comptables de SNG Grant Thornton Chartered Accountants (Eswatini)



## État de la situation financière au 31 mars 2025

	Notes	2025		2024	
		USD	SZL	USD	SZL
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5,555,409	101,275,671	3,914,402	75,786,346
Créances non liées à des opérations d'échange	8	2,011,956	36,678,162	2,747,084	53,186,014
Opérations de change sur créances	9	23,307	424,885	10,743	207,999
		<b>7,590,672</b>	<b>138,378,718</b>	<b>6,672,229</b>	<b>129,180,359</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles	10	93,658	1,707,395	95,376	1,846,565
		<b>93,658</b>	<b>1,707,395</b>	<b>95,376</b>	<b>1,846,565</b>
		<b>7,684,330</b>	<b>140,086,113</b>	<b>6,767,605</b>	<b>131,026,924</b>
<b>Total des actifs</b>					
<b>Passifs</b>					
<b>Passifs à court terme</b>					
Dettes commerciales et autres dettes liées aux opérations de change	11	505,780	9,220,373	69,006	1,336,018
Dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations non boursières	12	226,172	4,123,136	56	1,084
		<b>731,952</b>	<b>13,343,509</b>	<b>69,062</b>	<b>1,337,102</b>
<b>Passifs à Long terme</b>					
Dettes commerciales et autres dettes liées à des opérations de change	11	-	-	247,790	4,797,438
		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>247,790</b>	<b>4,797,438</b>
<b>Actifs net</b>					
Réserves	13	2,370,050	43,206,249	2,370,050	45,886,301
Excédent cumulé		4,582,328	83,536,355	4,080,703	79,006,083
		<b>6,952,378</b>	<b>126,742,604</b>	<b>6,450,753</b>	<b>124,892,384</b>
<b>Total des actifs et passifs nets</b>					
		<b>7,684,330</b>	<b>140,086,113</b>	<b>6,767,605</b>	<b>131,026,924</b>

## État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025		2024	
		USD	SZL	USD	SZL
<b>Revenus provenant de transactions hors bourse</b>					
Contributions des États Membres	1	2,230,646	41,643,707	2,546,106	47,889,199
Don de loyer	2	82,702	1,543,956	71,442	1,343,737
Contributions des partenaires internationaux	3	145,549	2,717,246	121,635	2,287,806
<b>Revenus provenant des opérations de change</b>					
Autres revenus	4	-	-	16,595	312,149
Revenus d'investissement	5	330,841	6,176,445	195,133	3,670,214
Chiffre d'affaires total		<b>2,789,738</b>	<b>52,081,354</b>	<b>2,950,911</b>	<b>55,503,105</b>
<b>Dépenses</b>					
Dépenses de fonctionnement	6	(2,396,337)	(44,736,962)	(2,779,277)	(53,710,084)
<b>Autres gains/(pertes)</b>					
(Perte)/Gain sur la vente d'actifs		108,224	2,020,430	(175,524)	(3,301,391)
(Perte)/Gain sur opérations de change		7,359	137,383		418
		100,865	1,883,047	22 (175,546)	(3,301,809)
<b>Excédent net pour l'exercice</b>					
		<b>501,625</b>	<b>9,364,822</b>	<b>(3,890)</b>	<b>(1,508,370)</b>

## État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2025

	Excédent/déficit cumulé		Fonds de réserve		Total	
	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL
Solde au 1er avril 2024	4,080,703	79,006,083	2,370,050	45,886,301	6,450,753	124,892,384
Transferts	-	-	-	-	-	-
Excédent/(déficit) pour la période	501,625	9,364,822	-	-	501,625	9,364,822
Intérêts	-	-	-	-	-	-
Gains/(pertes) de change	-	(4,834,550)	-	(2,680,052)	-	(7,514,602)
Solde au 31 mars 2025	4,582,328	83,536,355	2,370,050	43,206,249	6,952,378	126,742,604
Solde au 1er avril 2023	6,454,643	117,840,481	-	-	6,454,643	117,840,481
Transferts	(2,370,050)	(45,886,301)	2,370,050	45,886,301	-	-
Gains/(pertes) de change	-	7,125,070	-	-	-	7,125,070
Excédent/(déficit) pour la période	(3,890)	(73,167)	-	-	(3,890)	(73,167)
Solde au 31 mars 2024	4,080,703	79,006,083	2,370,050	45,886,301	6,450,753	124,892,384

Les transferts vers le fonds de réserve d'un montant de 2 370 050 USD pour 2023/24 correspondent au transfert de l'excédent cumulé réalisé vers le fonds de réserve, conformément à la politique régissant l'utilisation et la constitution du fonds de réserve. Ce transfert a été approuvé par le Comité de l'aviation civile lors de sa réunion d'octobre 2024.

## État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025		2024	
		USD	SZL	USD	SZL
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>					
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	14	1,221,312	17,648,778	1,248,150	23,971,099
Revenus d'intérêts		330,841	6,176,445	195,133	3,670,214
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		1,552,153	23,825,223	1,443,283	27,641,313
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(20,597)	(375,480)	(9,189)	(177,907)
Revenus de cession		8,586	156,535	233	4,382
Sorties nettes de trésorerie liée aux activités d'investissement		(12,011)	(218,945)	(8,956)	(173,525)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1,540,142	23,606,278	1,434,327	27,395,788
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3,914,402	75,786,346	2,655,621	48,482,876
Gain sur les variations du taux de change sur les soldes de trésorerie		100,865	1,883,047	(175,546)	(92,318)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		5,555,409	101,275,671	3,914,402	75,786,346

## État comparatif des montants budgétisés et réels (revenus) pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Description	Annexe	Budget initial	Ajustement du budget prévisionnel	Budget final	Montant réel comparable	Écart	Utilisation du budget
		2025	2025	2025	2025	2025	2025
Recettes provenant d'opérations non monétaires							
Contributions des États membres		2,230,646	-	2,093,646	2,093,646	-	100%
Don de loyer		115,500	-	115,500	82,702	32,798	72%
Contributions des partenaires internationaux		311,720	-	311,720	145,549	106,171	47%
Revenus provenant des opérations de change		2,657,866		2,520,866	2,321,897	198,969	93%
Autres revenus		118,655	-	118,655	431,707	313,052	364%
Bénéfice sur cession		-	-	-	7,359	7,359	100%
<b>Total des revenus</b>		<b>2,776,521</b>	<b>-</b>	<b>2,776,521</b>	<b>2,897,963</b>	<b>121,441</b>	<b>104%</b>

## État comparatif des montants budgétisés et réels (revenus) pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Dépenses							
	1						
<b>Amélioration de la sécurité</b>							
Aider les États membres à améliorer leur EI*		358,140	-	358,140	169,717	188,423	47%
Améliorer les SSP dans la région de la SADC		26,726	-	26,726	26,999	(273)	101%
Renforcer les capacités des États en matière de surveillance de la sécurité		153,800	-	153,800	144,224	9,576	94%
Améliorer les capacités des inspecteurs en matière de ressources humaines		30,000	-	30,000	31,987	(1,987)	107%
<b>Sous-total</b>		<b>568,666</b>	<b>-</b>	<b>568,666</b>	<b>372,926</b>	<b>195,740</b>	<b>66%</b>

## État comparatif des montants budgétisés et réels (revenus) pour l'exercice clos le 31 mars 2025

<b>opérationnelle</b>							
Amélioration de la gestion financière**	10,200	-	10,200	-	10,200	0%	
Harmoniser/réviser les politiques et procédures connexes	11,200	-	11,200	6,739	4,461	60%	
Améliorer l'efficacité opérationnelle de SASO	426,572	-	426,572	755,448	(325,876)	185%	
Attirer et retenir du personnel compétent	1,301,673	-	1,301,673	1,301,673	267,709	79%	
<b>Sous-Total</b>	<b>1,763,645</b>	<b>-</b>	<b>1,763,645</b>	<b>1,796,151</b>	<b>(46,506)</b>	<b>105%</b>	
<b>Risques et gouvernance d'entreprise</b>							
Mettre en place des contrôles financiers internes rigoureux	12,000	-	12,000	10,529	1,471	88%	
Améliorer la gestion des parties prenantes	308,807	-	308,807	181,025	127,782	59%	
<b>Sous-Total</b>	<b>320,807</b>	<b>-</b>	<b>320,807</b>	<b>191,554</b>	<b>129,253</b>	<b>60%</b>	
Dépenses totales par état financier	2,639,118	-	2,639,118	2,360,631	278,486	91%	
		-				47%	
Dépenses en capital*****	14,000	30,000	44,000	20,597	19,403	0%	
Budget pour imprévus*****	137,000	-	137,000	-	137,000		
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>2,790,118</b>	<b>30,000</b>	<b>2,820,118</b>	<b>2,381,228</b>	<b>434,889</b>	<b>86%</b>	

1. Aider les États membres à améliorer leur EI\* - Les activités suivantes financées par le PIC, d'un montant total de 104 000 dollars, n'ont pas pu être menées à bien au cours de l'exercice financier et ont été soit transférées, soit reportées à l'exercice 2025/26. La mise en œuvre de ces activités ne relevait pas du contrôle du SASO. (i) Mise en œuvre d'ECCAIRS - 74 000 USD. La formation n'a pas pu commencer tant que l'AESA n'avait pas signé d'accords avec ses partenaires pour la mise en œuvre du projet. L'activité a été reportée au 1er/2e trimestre 19 2025/26. (ii) Mission d'assistance au Lesotho - 20 000 dollars américains - La mission technique était organisée en collaboration avec l'AFCAC en prévision de l'audit de l'OACI. Une petite mission de haut niveau a été entreprise afin de rencontrer le ministre chargé des transports. (iii) Formation des instructeurs GSI de l'OACI - 10 000 USD - L'OACI n'a pas pu obtenir de créneaux pour affecter des instructeurs à la formation en cours d'emploi (OJT) des instructeurs GSI. Les fonds ont été transférés afin de financer, en 2025/26, une mission technique visant à résoudre le SSC au Zimbabwe et à former les NSI à l'USOAP et à la météorologie.
2. Amélioration de la gestion financière\*\* - La collaboration avec les AAC (Autorités de l'Aviation Civile) /ministères s'est faite de manière virtuelle, les réunions physiques avec les ministères étant prévues pour le prochain exercice financier. Cela a permis de réaliser des économies au cours de l'année.
3. Amélioration de l'efficacité opérationnelle de SASO\*\*\* - Les dépenses réelles ont été supérieures au budget en raison des dépenses de dépréciation, car une provision pour créances douteuses a été constituée au cours de l'exercice pour les Comores, la République démocratique du Congo, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

4. Amélioration de la gestion des parties prenantes\*\*\*\* - Dans le cadre des mesures de réduction des coûts, certaines réunions prévues ont été organisées à la fois physiquement et virtuellement.
5. Dépenses d'investissement\*\*\*\*\* - L'ajustement du budget des dépenses d'investissement concerne les fonds reportés de l'exercice 2023/24 à l'exercice 2024/25. Des économies ont été réalisées grâce à l'achat de véhicules, en raison de la disponibilité de plusieurs fournisseurs auprès desquels les véhicules ont été achetés.
6. Budget de contingence\*\*\*\*\* - Les fonds du budget de contingence n'ont pas été utilisés, car le projet financé par la BAD n'a pas abouti.

## Principales méthodes comptables pour l'exercice clos le 31 mars 2025

### 1. Entité déclarante

L'Organisation pour la sécurité aérienne de la SADC (SASO) est une organisation chargée de renforcer la sécurité de l'aviation civile dans la région de la SADC. L'Organisation est financée par les États membres de la SADC (16 membres) selon la proportion attribuée à chaque État membre. L'objectif de SASO, créée par les États membres de la SADC par le biais d'une charte et organisée selon le principe de subsidiarité, est de promouvoir l'utilisation et le développement sûrs et efficaces de l'aviation civile dans la région de la SADC.

La charte est entrée en vigueur le 1er avril 2024, établissant la SASO. Un nouveau protocole d'accord a été conclu entre le gouvernement du Royaume d'Eswatini et le secrétariat de la SADC au nom des États membres. En outre, le secrétariat a signé un nouvel accord d'accueil entre lui-même et le Royaume d'Eswatini.

### 2. Présentation des rapports financiers

#### 2.1 Première adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Pour la période comptable débutant le 1er avril 2024, la SASO est passée pour la première fois à la comptabilité d'exercice IPSAS. Les états financiers sont conformes à tous égards importants au principe de comptabilité d'exercice IPSAS. Le passage des normes IFRS pour les PME aux normes IPSAS devrait améliorer la transparence et la responsabilité publique des rapports financiers de la SASO. L'adoption des normes IPSAS n'a pas entraîné de changements dans l'actif net/les capitaux propres déclarés selon les normes IFRS pour les PME précédentes. L'adoption des normes IPSAS n'a pas entraîné de changements dans l'excédent/déficit net déclaré selon les normes IFRS pour les PME précédentes.

#### 2.2 Base de préparation et de présentation

Les états financiers de la SASO ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS, pour l'exercice financier allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique. Les investissements et les prêts sont toutefois comptabilisés à leur juste valeur ou à leur coût amorti. Lorsque les normes IPSAS ne traitent pas d'une question spécifique, les normes internationales de rapports financière (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés en partant du principe que la SASO est une entreprise en activité et qu'elle remplira son mandat dans un avenir prévisible.

#### 2.3 Devises étrangères

Tous les montants figurant dans les états financiers sont présentés à la fois en dollars américains (USD), qui est la monnaie fonctionnelle de la région, et en lilangeni (SZL), qui est la monnaie fonctionnelle du Royaume d'Eswatini où l'Organisation exerce ses activités.

Les produits et les charges ont été convertis dans la monnaie locale au taux de change moyen sur 12 mois de 18,6689 USD entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025. Les actifs, principalement les contributions à recevoir et les soldes bancaires, sont également convertis au taux au comptant de 18,2301 USD. Les gains ou pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

## 2.4 Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

L'importance relative est au cœur des états financiers de la SASO. Le processus de révision de l'importance relative comptable de l'Organisation fournit une approche systématique pour l'identification, l'analyse, l'évaluation, l'approbation et la révision périodique des décisions prises concernant l'importance relative des informations, couvrant plusieurs principes comptables

Les états financiers comprennent des montants fondés sur des jugements, des estimations et des hypothèses de la direction. Les changements dans les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils sont connus

Les estimations et hypothèses significatives susceptibles d'entraîner des ajustements importants au cours des exercices futurs comprennent : l'évaluation actuarielle des avantages du personnel ; le choix de la durée de vie utile et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ; la dépréciation des actifs ; le classement des instruments financiers ; l'évaluation des actifs de placement ; la comptabilisation des produits ; et les actifs et passifs éventuels.

## 2.5 États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière ;
- État du résultat financier ;
- État des variations de l'actif net/des capitaux propres ;
- État des flux de trésorerie ;
- État comparatif des montants budgétisés et réels ; et

Notes annexes aux états financiers, comprenant une description des principes de préparation et de présentation des états financiers, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

## 2.6 Changements comptables futures

L'IPSASB a publié les nouvelles normes et modifiées suivantes

Normes	Titre	Date d'entrée en vigueur	Impact prévu au cours de l'année
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	1 Janvier 2025	Cette norme remplace la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles, en ajoutant la valeur opérationnelle actuelle comme base de mesure dans le modèle actualisé de la valeur actuelle pour les actifs entrant dans son champ d'application, en identifiant les caractéristiques des actifs patrimoniaux et infrastructurels, et en ajoutant de nouvelles directives sur la manière dont ces types importants d'actifs du secteur public doivent être comptabilisés et évalués. L'objectif de la norme IPSAS 45 est d'élaborer des directives améliorées clarifiant la comptabilisation et l'évaluation des actifs infrastructurels et patrimoniaux qui constituent des immobilisations corporelles.
IPSAS 46	Évaluation	1 Janvier 2025	L'objectif de la présente norme est de définir des bases d'évaluation qui permettent de refléter fidèlement le coût des services, la capacité opérationnelle et la capacité financière des actifs et des passifs. Elle identifie les approches à appliquer dans le cadre de ces bases d'évaluation à travers les différentes normes IPSAS afin d'atteindre les objectifs de l'information financière. Cette norme fournit de nouvelles orientations dans une norme unique traitant de la manière dont les bases d'évaluation couramment utilisées doivent être appliquées dans la pratique. Elle apporte pour la première fois des orientations génériques sur la juste valeur et introduit la valeur opérationnelle actuelle, une base d'évaluation de la valeur actuelle spécifique au secteur public qui répond aux préoccupations des parties prenantes selon lesquelles une base d'évaluation de la valeur actuelle alternative à la juste valeur est nécessaire pour certains actifs du secteur public.
IPSAS 47	Revenu	1 Janvier 2026	La norme IPSAS 47 remplace les trois normes existantes relatives aux revenus, IPSAS 9, IPSAS 11 et IPSAS 23, et présente des modèles comptables qui amélioreront les rapports financiers et soutiendront une gestion financière efficace du secteur public. L'objectif de cette norme est d'établir les principes qu'une entité doit appliquer pour fournir aux utilisateurs des états financiers des informations utiles sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des revenus et des flux de trésorerie résultant des transactions génératrices de revenus. Pour atteindre cet objectif, la norme : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Exige qu'une entité examine les conditions de la transaction et tous les faits et circonstances pertinents afin de déterminer le type de transaction génératrice de produits ; et</li> <li>ii) définit les exigences comptables pour comptabiliser la transaction génératrice de revenus.</li> </ul>

Standard	Title	Effective date	Anticipated impact in year of adoption
IPSAS 48	Frais de transfert	1 Janvier 2026	<p>La norme IPSAS 48 fournit des directives comptables pour les frais de transfert, qui représentent une part importante des dépenses de nombreuses entités du secteur public. Cette nouvelle norme comble une lacune importante dans la documentation de l'IPSASB et fournit des directives pour aider les entités à comptabiliser les opérations liées aux frais de transfert du secteur public.</p> <p>L'objectif de cette norme est d'établir les principes qu'un fournisseur de transfert (une entité) doit appliquer pour communiquer aux utilisateurs des états financiers des informations utiles sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie découlant des frais de transfert. Pour atteindre l'objectif ci-dessus, la norme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Exige qu'une entité examine les conditions de la transaction et tous les faits et circonstances pertinents afin de déterminer le type de transaction de transfert de charges ; et</li> <li>ii) Énonce les exigences comptables applicables aux opérations de transfert de charges.</li> </ul> <p>La SASO évalue actuellement l'impact des normes susmentionnées et prévoit de les adopter au plus tard à la date d'entrée en vigueur requise.</p>

Il n'existe aucune autre interprétation IPSAS ou IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) qui ne soit pas encore en vigueur et qui pourrait avoir une incidence significative sur les SASO.

La SASO continue d'évaluer l'impact des normes susmentionnées sur les états financiers futurs avant leur date d'entrée en vigueur.

### 3. Méthode comptable

#### 3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme hautement liquides. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût amorti. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Cela comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans les portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes.

#### 3.2 Investissements et instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir de la date de transaction à laquelle SASO devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument jusqu'à ce que les droits de recevoir les flux de trésorerie provenant de ces actifs aient expiré ou aient été transférés et que l'Organisation ait transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Les investissements sont classés comme suit : (i) actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit ;

(ii) détenus jusqu'à leur échéance ; ou (iii) dépôts bancaires et autres créances. Des exemples d'actifs financiers de SASO dans chaque catégorie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

IPSAS classification	Type d'actif financier de SASO
Juste valeur par le biais du surplus ou du déficit	Aucun
Détenus jusqu'à leur échéance	Bons du Trésor auprès de la Banque centrale d'Eswatini
Dépôts bancaires et autres créances	Dépôts à terme, intérêts courus et autres créances liées aux instruments financiers

**Les investissements détenus jusqu'à leur échéance** sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et de dates d'échéance fixes que SASO a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêts étant comptabilisés sur la base du rendement effectif dans l'état de la performance financière. Au 31 mars 2025, l'Organisation ne détenait aucun placement détenu jusqu'à leur échéance.

**Les dépôts bancaires et autres créances** sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les revenus à recevoir liés aux intérêts, aux dividendes et aux liquidités en attente provenant des placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et autres créances sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un placement ou un groupe de placements a subi une perte de valeur. Les indications de perte de valeur comprennent le défaut ou le retard de paiement de la contrepartie ou la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'excédent ou le déficit de l'état de la performance financière (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de provision) dans l'exercice où elles surviennent.

**Les autres passifs financiers** comprennent les dettes et les charges à payer liées aux investissements. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs à court terme pour lesquels la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que l'Organisation a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif financier.

### 3.3 Créances

**Les créances résultant d'opérations d'échange** et **les créances résultant d'opérations sans échange** sont les deux catégories dans lesquelles s'inscrivent les créances. Les créances résultant d'opérations d'échange surviennent lorsque chaque partie cède quelque chose de valeur presque égale en échange de quelque chose de valeur similaire. Lorsque la SASO fournit une valeur à une autre entité sans obtenir directement une valeur à peu près égale en échange, ou reçoit une valeur d'une autre entité sans recevoir directement une valeur à peu près égale en échange, des créances résultant d'opérations sans échange sont créées.

### 3.4 Paiements anticipés

Les paiements anticipés correspondent aux montants versés aux fournisseurs pour des biens ou des services qui n'ont pas encore été reçus. Les paiements anticipés sont comptabilisés au coût.

### 3.5 Immobilisations corporelles

Durée de vie utile estimée des actifs de l'Organisation :

Véhicules	6 à 7 ans
Équipement de bureau	3 ans
Mobilier et agencements	6 à 7 ans
Mobilier de bureau	7-8 ans
Cloisons de bureau	25 ans

Les coûts engagés après l'acquisition sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct uniquement s'ils répondent à la définition d'un actif, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément reviendront à l'entité et si le coût de cet élément peut être évalué de manière fiable.

Tous les éléments d'immobilisations corporelles mobilières sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications de perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est ramenée à sa valeur recouvrable si elle est supérieure à cette dernière. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global.

Une reprise de la perte de valeur est comptabilisée directement dans l'état du résultat global.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité de tous les actifs mobiliers sont revues à la fin de chaque exercice.

Les profits/pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global.

### 3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles de SASO sont supposées avoir une valeur résiduelle nulle, car elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur durée de vie utile. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La durée d'utilité estimée des logiciels acquis à l'extérieur est de dix (10) ans.

### 3.7 Contributions reçues d'avance

Les contributions reçues d'avance résultent d'accords juridiquement contraignants entre la SASO et ses contributeurs (les États membres), en vertu desquels les contributions sont reçues avant que les montants concernés ne soient dus à l'Organisation.

**3.8 Dettes résultant d'opérations d'échange et dettes résultant d'opérations autres que des opérations d'échange** Les dettes sont des passifs correspondant à des biens ou services reçus et facturés, mais non encore payés. Les charges à payer correspondent à des biens ou services reçus, mais ni payés ni facturés. Les deux sont comptabilisés au coût. **Les dettes d'échange** surviennent lorsque SASO reçoit en contrepartie des biens ou services d'une valeur à peu près équivalente. **Les dettes hors échange** surviennent lorsque de la valeur est donnée ou reçue sans obtenir directement une valeur équivalente en contrepartie.

### 3.9 Avantages sociaux du personnel

- La SASO comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :
- coût des employés ;
- avantages postérieurs à l'emploi ; et les indemnités de fin de contrat.

### 3.9.1 Employee Costs

Les charges du personnel que l'Organisation était tenue de payer au titre des services fournis par les employés jusqu'à la fin de la période sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période où ces dépenses ne sont pas engagées. Les coûts liés au personnel découlent de l'application des conditions contractuelles régissant l'engagement des employés par l'OACI. Le Comité des ministres chargé de l'aviation civile, conformément aux dispositions de la Charte de l'OACI (article 11(1)(i)), approuve les conditions de service du personnel.

### 3.9.2 Gratuity

L'Organisation pour la sécurité aérienne de la SADC n'accorde à ses employés aucune prestation postérieure à l'emploi autre que la gratification spécifiée ci-dessous. Les membres du personnel de SASO perçoivent une gratification correspondant à 25 % de leur salaire. Celle-ci est calculée mensuellement et imputée sur l'excédent ou le déficit. La gratification est versée aux membres du personnel à la fin du contrat de travail. La gratification des membres du personnel de la SASO qui sont nommés en dehors du pays hôte est versée aux membres du personnel à la fin du contrat de travail. La gratification des membres du personnel nommés à partir du pays hôtes est versée à l'âge de la retraite, conformément aux règles du fonds de prévoyance.

### 3.9.3 Frais de passage et de bagages

Les frais de transport et de bagages sont comptabilisés en tant que dépense lors de la nomination initiale et de la résiliation du contrat d'un employé recruté en dehors du pays hôte de SASO. Cela couvre le transport entre le pays d'origine de l'employé et le pays hôte de SASO des effets personnels, dans la limite des montants fixés.

### 3.10 Provisions

Les provisions sont comptabilisées pour les passifs et charges futurs lorsque la SASO a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés et qu'il est probable que l'Organisation devra s'acquitter de cette obligation

### 3.11 Revenus

Les revenus comprennent les entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de services reçus et à recevoir par SASO au cours de l'exercice et représentent une augmentation de l'actif net/des capitaux propres. L'Organisation comptabilise les revenus selon les critères établis dans les normes IPSAS 1 (Présentation des états financiers), IPSAS 9 (Produits provenant d'opérations d'échange) et IPSAS 23 (Produits provenant d'opérations sans contrepartie). Les principales sources de produits de la SASO comprennent, sans s'y limiter :

#### 3.11.1 Revenus non liés à des opérations d'échange

**Contributions des États membres.** Les recettes provenant des contributions des États membres sont comptabilisées chaque année au début de l'exercice.

**Dons au titre des loyers.** Les dons au titre des loyers représentent les recettes provenant d'opérations sans contrepartie financière, conformément à l'accord d'accueil conclu entre le pays hôte et SASO, et sont comptabilisés en tant que recettes et dépenses à la juste valeur des actifs à droit d'utilisation.<sup>31</sup>

#### **Subventions des partenaires internationaux de coopération.**

Les contributions des partenaires de développement sont enregistrées et comptabilisées dans les états financiers en tant que recettes provenant de transactions sans contrepartie. Les subventions des partenaires internationaux de coopération sont des montants enregistrés par l'Organisation qui sont associés à une augmentation des ressources économiques destinées à ses activités opérationnelles.

Les revenus sont comptabilisés à leur juste valeur, en faisant correspondre les revenus aux dépenses de la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées pour tous ses fonds.

### 3.12 **Dépenses**

Les dépenses sont définies comme des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la période considérée, sous la forme de sorties, de consommation d'actifs ou de constitution de passifs qui entraînent une diminution de l'actif net/des capitaux propres. SASO comptabilise les charges au moment où les biens ont été reçus ou les services rendus (principe de livraison) et acceptés par SASO, et non au moment où l'argent ou son équivalent est versé

#### 3.12.1 **Loyer des bureaux**

La mise à disposition gratuite de locaux conformément à l'accord d'hébergement est comptabilisée à sa juste valeur, conformément à la norme IPSAS 23 relative aux produits tirés d'opérations sans contrepartie. Il n'y a donc aucun impact final sur l'état des résultats

### 3.13 **Comptabilité par fonds**

La comptabilité par fonds est une méthode qui consiste à séparer les ressources en catégories (c'est-à-dire des fonds) afin d'identifier à la fois la source et l'utilisation des fonds.

#### 3.13.1 **Fonds de réserve**

- **Fonds de réserve.** Le fonds de réserve comprend les montants que le Comité de l'aviation civile décide de transférer à partir des fonds excédentaires ou de toute autre source. Le fonds peut être utilisé pour couvrir les activités du programme en attendant le versement des contributions des États membres. Les montants empruntés sont remboursés au fonds de réserve dès réception des paiements en retard.

#### 3.13.2 **Budget de contingence**

Le budget de contingence est constitué par l'affectation de crédits dans le budget annuel afin de couvrir les dépenses imprévues mais nécessaires qui surviennent en dehors du budget annuel prévu.

### 3.14 **État des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

### 3.15 **Comparaison budgétaire**

Le budget et la base comptable de SASO sont identiques. Les budgets au sein de l'organisation sont approuvés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. En outre, les budgets et les états financiers sont tous deux préparés sur une base annuelle, conformément à la norme IPSAS 24 (Présentation des informations budgétaires dans les états financiers). Le budget est préparé et approuvé en dollars américains (USD) et, par conséquent, les écarts ne sont présentés qu'en dollars américains (USD).

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>1. Contributions des États Membres</b>				
L'Angola	167,298	3,123,274	190,958	3,591,691
Le Botswana	127,147	2,373,688	145,128	2,729,684
Les Iles Comores	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
Le République Démocratique du Congo	127,147	2,373,688	145,128	2,729,684
Le Lesotho	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
Madagascar	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
Le Malawi	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
Maurice	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
Le Mozambique	107,071	1,998,895	122,213	2,298,680
La Namibie	107,071	1,998,895	145,128	2,729,684
L'Afrique du sud	127,147	2,373,688	483,761	9,098,964
Le Royaume d'Eswatini	127,147	2,373,688	122,213	2,298,680
Les Iles Seychelles	423,822	7,912,293	145,128	2,729,684
La Tanzanie	127,147	2,373,688	145,128	2,729,684
La Zambie	127,147	2,373,688	145,128	2,729,684
Le Zimbabwe	127,147	2,373,688	145,128	2,729,684
Contributions des États membres comptabilisées	2,230,643	41,643,650	2,546,106	47,889,199
<b>Total des contributions des États membres</b>	2,230,646	41,643,707	2,546,106	47,889,199

Les États membres de SASO versent des contributions financières annuelles afin de répondre aux besoins budgétaires de SASO, sur la base des taux de répartition approuvés par le Comité de l'aviation civile (CAC).

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>2. Don de loyer</b>				
Don de loyer du Royaume d'Eswatini	82,702	1,543,956	71,442	1,343,737
	82,702	1,543,956	71,442	1,343,737

Conformément à l'accord d'hébergement conclu entre le Royaume d'Eswatini et SASO, le Royaume d'Eswatini est chargé de fournir des bureaux pour les opérations de SASO. Le montant du loyer remplit les conditions de la norme IPSAS 23 pour être comptabilisé comme une recette non monétaire et a été inclus dans les états financiers

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>3. Contributions des partenaires internationaux de coopération</b>				
Agence de la sécurité Aérienne de l'Union Européenne	145,549	2,717,246	121,635	2,287,806
<b>Total</b>	145,549	2,717,246	121,635	2,287,806

Les contributions des PIC (Partenaires Internationaux de Coopération) contrôlés par SASO sont enregistrées et comptabilisées dans les états financiers en tant que recettes provenant d'opérations sans contrepartie

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>4. Autres revenus</b>				
Autres revenus	-	-	16,453	309,478
Variation de la provision pour congés	-	-	142	2,671
	-	-	-	-
<b>Total des autres revenus</b>	-	-	16,595	312,149

Les autres revenus en 2023/24 comprenaient des dons d'immobilisations corporelles de l'ESWACAA à la SASO à la suite de la mise en œuvre de l'accord d'hébergement au cours de l'exercice financier.

	2025		2024	
5. Revenus d'investissement	USD	SZL	USD	SZL
Intérêts perçus	330,841	6,176,445	195,133	3,670,214
<b>Total des Revenus d'investissement</b>	<b>330,841</b>	<b>6,176,445</b>	<b>195,133</b>	<b>3,670,214</b>

	2025		2024	
6. Dépenses d'exploitation	USD	SZL	USD	SZL
Provision pour dépréciation*	575,507	10,744,083	1,290,153	24,266,230
Frais bancaires**	9,051	168,977	4,283	80,555
Frais de Communication	138,664	2,588,710	103,426	1,945,315
Conférences, réunions et ateliers***	324,797	6,063,595	199,367	3,749,877
Dépréciation****	21,089	393,715	11,088	208,548
Coûts liés au personnel	806,965	15,065,147	735,214	15,263,703
Indemnité d'affectation Carburant	40,421	754,606	40,045	753,202
Provision de gratifications	5,190	96,888	4,215	79,272
Dépenses des partenaires internationaux de coopération	101,051	1,886,516	100,113	1,883,010
Assurance	145,549	2,717,246	121,635	2,287,806
Provision des congés payés	64,130	1,197,229	63,646	1,197,108
Frais de bureau	23,435	437,507	-	-
Frais de transport et de bagages*****	12,392	231,339	11,109	208,939
Honoraires professionnels	9,926	185,302	-	-
Loyer payé	22,122	413,000	14,021	263,722
Réparation et entretien	82,702	1,543,956	71,442	1,343,737
Services publics	4,503	84,059	872	16,395
Services publics	8,843	165,087	8,648	162,665
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>2,396,336</b>	<b>44,736,962</b>	<b>2,779,277</b>	<b>53,710,084</b>

- Provision pour dépréciation\* - La diminution est due à la provision supplémentaire constituée en 2023/24 pour couvrir les périodes antérieures, alors qu'en 2024/25, la provision pour créances douteuses concernait les créances de l'exercice en cours pour les Comores, la République démocratique du Congo, Madagascar, Maurice et les Seychelles.
- Frais bancaires\*\* - suite à la croissance des activités, le nombre de transactions donnant lieu à des frais bancaires a augmenté.
- Conférences, réunions et ateliers\*\*\* - Des activités supplémentaires telles que l'atelier régional sur l'environnement de la SADC, la mise en œuvre du MIWG, l'atelier d'initiation des nouveaux INS de SASO et d'autres réunions annuelles telles que les réunions du CAC et de l'IWG ont été organisées.
- Amortissement\*\*\*\* - Augmentation due à l'impact des actifs donnés par le Royaume d'Eswatini, à la suite de la mise en œuvre de l'accord d'hébergement.
- Frais de transport et de bagages\*\*\*\*\* - Ces frais ont été engagés à la suite de la fin du contrat de l'ancienne assistante administrative

	2025		2024	
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	USD	SZL	USD	SZL
Petite caisse	111	2,025	9	175
Nedbank Eswatini Limited - compte courant	197,592	3,602,128	13,667	264,605
Nedbank Eswatini Limited - compte en dollars	719,522	13,116,952	988,410	19,136,507
First National Bank - compte en dollars	10,251	186,879	35,631	689,848
Nedbank Eswatini Limited - Compte d'Épargne de gratification en dollars	350,594	6,391,365	255,190	4,940,708
First National Bank - compte courant	-	-	14,342	277,674
<b>Sous-total</b>	<b>1,278,070</b>	<b>23,299,349</b>	<b>1,307,249</b>	<b>25,309,517</b>
Investissements				
Stanlib Investments	1,730,536	31,547,852	1,479,313	28,640,831
Investissements supplémentaires de Old Mutual	1,106,328	20,168,467	945,852	18,312,546
Bons du Trésor CBE*	1,171,991	21,365,509	181,988	3,523,452
	268,484	4,894,494	-	-
<b>Sous- total</b>	<b>4,277,339</b>	<b>77,976,322</b>	<b>2,607,153</b>	<b>50,476,829</b>
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>5,555,409</b>	<b>101,275,671</b>	<b>3,914,402</b>	<b>75,786,346</b>

\*Un préavis de retrait de 90 jours est requis.

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025		2024	
8. Créances provenant de contrats non liés à des opérations de change	USD	SZL	USD	SZL
Créances courantes - États membres				
Créances sur les États membres	5,517,943	100,592,655	5,677,564	109,922,744
Moins : provision pour dépréciation	(3,506,247)	(63,919,233)	(2,930,740)	(56,741,764)
8.1 ICP récupérable	260	4,740	260	5034
Total des créances courantes non liées à des échanges	2,011,956	36,678,162	2,747,084	53,186,014

Une provision pour dépréciation a été constituée pour les pays suivants : les Iles Comores, la RDC, Madagascar, l'île Maurice et les îles Seychelles, car ils n'ont pas fourni de plan de paiement et, en outre, n'ont pas signé la charte SASO, à l'exception de la RDC.

8.2 Rapprochement de la provision pour dépréciation des créances non échangées :	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
Provision pour créances douteuses sur les Comores au titre des contributions des États membres	229,284	4,179,870	122,213	2,366,154
Provision pour créances irrécouvrables sur les montants dus par la RDC au titre des contributions des États membres	905,533	16,507,957	778,386	15,070,253
Provision pour créances irrécouvrables sur les montants dus par Madagascar au titre des contributions des États membres	756,999	13,800,149	649,928	12,583,191
Provision pour créances irrécouvrables sur les montants dus par les États membres à Maurice au titre des contributions versées	745,499	13,590,521	638,428	12,360,541
Provision pour créances irrécouvrables sur les montants dus par les États membres à Maurice au titre des contributions	868,933	15,840,736	741,785	14,361,625
Total	3,506,247	63,919,233	2,930,740	56,741,764

9. Créances résultant d'opérations de change	2025		2024	
9.1 Paiements anticipés	USD	SZL	USD	SZL
Assurance	231	4,212	454	8,790
Séries publiques	-	-	7,744	149,931
Licences de logiciels	3,137	57,184	-	-
Coût des communications téléphoniques	75	1,369	-	-
Billets d'avion	3,906	71,205	-	-
Billets d'avion	2,658	48,457	-	-
Frais de conférence	4,500	82,033	-	-
PAYE	-	-	-	-
Total des paiements anticipés	14,507	264,461	8,198	158,721

	2025		2024	
9.2 Taxe sur la valeur ajoutée à recevoir	USD	SZL	USD	SZL
Taxe récupérable - TVA	8,800	160,425	2,545	49,278
	8,800	160,425	2,545	49,278
Total des créances résultant d'opérations de change	23,307	424,886	10,743	207,999

La SASO est exonérée d'impôts. Les taxes incluses dans les factures des fournisseurs sont réclamées à l'administration fiscale du Royaume d'Eswatini.

Notes aux états financiers pour l'exercice  
clos le 31 mars 2025

10 Immobilisations corporelles	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable	
	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL
<b>2025</b>						
Logiciels	1,450	26,430	(149)	(2,731)	1,300	23,699
Équipements de bureau	259	4,715	(61)	(1,087)	199	3,628
véhicule	86,390	1,574,896	(32,436)	(591,309)	53,954	983,587
Mobiliers et agencement	30,475	555,559	(7,750)	(141,280)	22,725	414,279
cloison de bureau	7,568	137,974	(743)	(13,554)	6,825	124,420
Matériel informatique	14,305	260,779	(5,650)	(102,997)	8,655	157,782
	<b>140,447</b>	<b>2,560,353</b>	<b>(46,790)</b>	<b>(852,958)</b>	<b>93,658</b>	<b>1,707,395</b>
<b>2024</b>						
Logiciels	1,450	28,073	(12)	(232)	1,438	27,841
Équipement de bureau	259	5,014	-	-	259	5,014
véhicule	87,044	1,685,250	(37,947)	(734,688)	49,097	950,562
Mobilier et agencement	30,475	590,024	(3,682)	(71,287)	26,793	518,737
Cloison de bureau	7,569	146,543	(456)	(8,828)	7,113	137,714
Matériel informatique	17,713	342,940	(7,037)	(136,243)	10,676	206,697
	<b>144,510</b>	<b>2,797,844</b>	<b>(49,134)</b>	<b>(951,278)</b>	<b>95,376</b>	<b>1,846,565</b>

Valeur comptable	Solde d'ouverture		Acquisitions		cessions		Charge pour l'exercice		Variation du taux de change	Total	
	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL		USD	SZL
<b>2025</b>											
Logiciels	1,438	27,841	-	-	-	-	(138)	(2,572)	(1,570)	1,300	23,699
Équipement de bureau	259	5,014	-	-	-	-	(61)	(1,147)	(239)	199	3,628
véhicule	49,097	950,562	17,653	321,807	(915)	(16,687)	(11,880)	(221,793)	(50,302)	53,954	983,587
Mobilier et agencement	26,793	518,737	-	-	-	-	4,068	(75,939)	(28,519)	22,725	414,279
Loison de bureau	7,113	137,714	-	-	-	-	(288)	(5,370)	(7,924)	6,825	124,420
Matériel informatique	10,676	206,697	2,944	53,673	(312)	(5,694)	(4,654)	(86,894)	(10,000)	8,655	157,782
	<b>95,376</b>	<b>1,846,565</b>	<b>20,597</b>	<b>375,480</b>	<b>(1,227)</b>	<b>(22,381)</b>	<b>(21,089)</b>	<b>(393,715)</b>	<b>(98,554)</b>	<b>93,658</b>	<b>1,707,395</b>

Valeur comptable	Solde d'ouverture		Acquisitions		cessions		Charge pour l'exercice		Variation du taux de change	Total	
	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL	USD	SZL		USD	SZL
<b>2024</b>											
Logiciels	-	-	1,450	28,073	-	-	(12)	(226)	(6)	1,438	27,841
Équipement de bureau	-	-	259	5,014	-	-	-	-	-	259	5,014
véhicule	54,402	993,203	-	-	-	-	(5,305)	(99,781)	57,140	49,097	950,562
Mobilier et agencement	12,828	234,205	15,878	307,412	-	-	(1,913)	(35,981)	13,101	26,793	518,737
Cloison de bureau	7,401	135,111	-	-	-	-	(288)	(5,417)	8,020	7,113	137,714
Matériel informatique	6,401	116,858	8,056	155,973	(211)	(3,970)	(3,570)	(67,147)	4,983	10,676	206,697
	<b>81,032</b>	<b>1,479,377</b>	<b>25,643</b>	<b>496,472</b>	<b>(211)</b>	<b>(3,970)</b>	<b>(11,088)</b>	<b>(208,552)</b>	<b>83,238</b>	<b>95,376</b>	<b>1,846,565</b>

11. Dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations de change		2025		2024	
11.1 Dettes commerciales et charges à payer		USD	SZL	USD	SZL
Dettes commerciales		58,730	1,070,651	3,167	61,316
Charges à payer		8,556	155,973	224	4,337
<b>Total des dettes commerciales et charges à payer</b>		<b>67,286</b>	<b>1,226,624</b>	<b>3,391</b>	<b>65,653</b>
<b>11.1.1 Les charges à payer sont analysées comme suit :</b>					
Carburant		432	7,872	167	3,235
Indemnité journalière/per diem (DSA)		8,124	148,102	57	1,102
		<b>8,556</b>	<b>155,974</b>	<b>224</b>	<b>4,337</b>

11.2 Provisions		2025		2024	
11.2.1. Gratification		USD	SZL	USD	SZL
Solde d'ouverture au 1er avril		254,189	4,633,886	154,076	2,983,050
Intérêts		2,485	45,302	-	-
Paievements		(34,115)	(621,917)	-	-
Transferts vers les dépenses		101,051	1,842,174	100,113	1,938,278
<b>Solde de clôture au 31 mars</b>		<b>323,610</b>	<b>5,899,445</b>	<b>254,189</b>	<b>4,921,328</b>
<b>Analyse des gratifications dues</b>					
Exigible dans un délai d'un an (partie courante)		323,610	5,899,445	28,400	549,850
Échéant après un an		-	-	225,789	4,371,478
<b>Total des gratifications</b>		<b>323,610</b>	<b>5,899,445</b>	<b>254,189</b>	<b>4,921,328</b>

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>11.2.2 Indemnité d'affectation</b>				
Solde d'ouverture au 1er avril	25,503	464,913	61,763	1,195,785
Paiements	5,729	104,448	76,306	1,477,345
Transferts vers les dépenses	40,421	736,870	40,046	775,327
Solde de clôture au 30 mars	60,195	1,097,335	25,503	493,767
Analyse du montant dû pour l'indemnité de mission				
Exigible dans un délai d'un an (partie courante)	60,195	1,097,335	3,502	67,801
Échéance après un an	-	-	22,001	425,960
<b>Indemnité totale d'affectation</b>	<b>60,195</b>	<b>1,097,335</b>	<b>25,503</b>	<b>493,761</b>
<b>11.2.3. Provision pour congés</b>				
Solde d'ouverture au 1er avril	33,713	614,584	33,854	655,457
Paiements	2,459	44,837	-	-
Transferts vers les dépenses	23,435	427,222	(142)	2,743
Solde de clôture au 30 mars	54,689	996,969	33,712	652,714
Analyse des congés payés dus				
Exigible dans un délai d'un an (partie courante)	54,689	996,969	33,713	652,714
Total des congés	54,689	996,969	33,713	652,714
<b>11.2.4. Dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations de change</b>				
Exigibles dans un délai d'un an				
Dettes commerciales et charges à payer	67,286	1,226,624	3,391	65,653
Gratifications	323,610	5,899,445	28,400	549,850
Provision pour congés	54,689	996,969	33,713	652,714
Indemnité d'affectation	60,195	1,097,335	3,502	67,7801
<b>Total</b>	<b>505,780</b>	<b>9,220,373</b>	<b>69,006</b>	<b>1,336,018</b>
Échéant dans un délai supérieur à un an				
Gratification	-	-	225,789	4,371,478
Indemnité d'affectation	-	-	22,001	425,960
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>247,790</b>	<b>4,797,438</b>

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
<b>12. Dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations sans contrepartie transactions</b>				
Contributions des États membres	226,116	4,122,110	-	-
Débiteurs du personnel	56	1,026	56	1,084
<b>Total des dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations sans contrepartie</b>	<b>226,172</b>	<b>4,123,136</b>	<b>56</b>	<b>1,084</b>

Les dettes résultant d'opérations non monétaires représentent les contributions versées d'avance par l'Angola et la Zambie pour l'exercice 2025/26.

### 13. Réserves

Ces réserves sont constituées à partir des excédents cumulés. Elles prennent la forme d'un fonds de réserve. Elles sont mises de côté conformément aux décisions du Comité de l'aviation civile

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
Solde d'ouverture au 1er avril	2,370,050	45,886,301	-	-
Intérêts	-	-	-	-
Recettes / (paiements)	-	-	2,370,050	45,886,301
Gains/(pertes) de change de devise	-	(2,680,052)	-	-
<b>Solde de clôture au 31 mars</b>	<b>2,370,050</b>	<b>43,206,249</b>	<b>2,370,050</b>	<b>45,886,301</b>

14. Notes relatives au tableau des flux	2025		2024	
de trésorerie	USD	SZL	USD	SZL
Excédent/déficit des recettes par rapport aux dépenses	501,625	9,364,822	(3,890)	(73,167)
<b>Ajusté pour :</b>				
Amortissement	21,089	383,715	11,088	208,552
Revenus d'investissement	(330,841)	(6,176,445)	(195,133)	(3,670,214)
Bénéfice sur cession	(7,359)	(137,383)	(22)	(419)
Gain/(perte) sur la différence de change	100,865	(9,295,866)	175,546	7,125,070
Don d'actifs	-	-	(16,454)	(309,478)
<b>Variations du fonds de roulement</b>				
Créances	722,564	16,290,966	1,210,733	19,058,742
Dettes	415,099	7,208,969	66,282	1,560,013
<b>Liquidité générée par les activités d'exploitation</b>	<b>1,221,312</b>	<b>17,648,778</b>	<b>1,248,147</b>	<b>23,971,099</b>

### 15 Instruments financiers - gestion des risques financiers

Les activités normales de SASO l'exposent à des risques de change, de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit. La présente note fournit des informations sur l'exposition de SASO à chacun des risques susmentionnés, sur les politiques et processus mis en place pour mesurer et gérer les risques, ainsi que sur la gestion du capital par SASO. D'autres informations quantitatives sont fournies dans les présents états financiers.

#### 15.1 Justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la SASO.

Actifs financiers	Valeur comptable		Juste valeur	
	USD	SZL	USD	SZL
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,914,402	75,786,346	3,914,402	75,786,346
Créances sur opérations sans contrepartie	2,747,084	53,186,014	2,747,084	53,186,014
Créances résultant d'opérations d'échange	10,743	207,999	10,743	207,999
	<b>6,672,229</b>	<b>129,180,359</b>	<b>6,672,229</b>	<b>129,180,359</b>

Financial assets	2025	Carrying amount		Fair value	
		USD	SZL	USD	SZL
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5,555,409	101,275,672	5,555,409	101,275,672
Créances résultant d'opérations autres que des opérations d'échange		2,011,956	36,678,162	2,011,956	36,678,161
Créances résultant d'opérations d'échange		23,307	424,885	23,307	424,885
		<b>7,590,672</b>	<b>138,378,719</b>	<b>7,590,672</b>	<b>138,378,718</b>

Financial liabilities	2024	Carrying amount		Fair value	
		USD	SZL	USD	SZL
Dettes liées aux opérations d'échange		69,006	1,336,018	69,006	1,336,018
Dettes résultant d'opérations non-contractuelles		56	1,084	56	1,084
		<b>69,062</b>	<b>1,337,102</b>	<b>69,062</b>	<b>1,337,102</b>
	<b>2025</b>				
Dettes liées aux opérations d'échange		505,780	9,220,373	505,778	9,220,380
Dettes résultant d'opérations non-contractuelles		226,172	4,123,136	226,172	4,123,136
		<b>731,952</b>	<b>13,343,509</b>	<b>731,950</b>	<b>13,343,517</b>

La juste valeur des actifs et passifs financiers est comptabilisée au montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

## 15.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour SASO si les clients ou les contreparties d'instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il découle principalement des créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de SASO. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2025 était la suivante :

	2025	2024	2025		2024	
			USD	SZL	USD	SZL
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,555,409	101,275,671	3,914,402	75,786,346		
Créances résultant d'opérations non liées à des échanges	2,011,956	36,678,162	2,747,084	53,186,014		
Créances résultant d'opérations d'échange	23,307	424,885	10,743	207,999		
Exposition maximale au risque de crédit	<b>7,590,672</b>	<b>138,378,718</b>	<b>6,672,229</b>	<b>129,180,359</b>		

## Qualité de crédit

La qualité du crédit est évaluée en fonction du risque de défaillance des contreparties auxquelles SASO accorde des crédits et des parties avec lesquelles SASO investit. À ce titre, la qualité du crédit évaluée s'étend aux clients et aux banques de SASO.

Pour les besoins des états financiers, les investissements et les soldes auprès des banques sont limités à la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan. SASO détermine la qualité de crédit des investissements et des banques à l'aide d'informations obtenues auprès d'agences de notation externes. Conformément à sa politique de gestion des risques financiers, SASO n'effectue pas de dépôts auprès de banques dont la notation de crédit est inférieure à BBB+. En conséquence, la notation de crédit attribuée à la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est la suivante :

	2025	2024
	Rating	Rating
Trésorerie et équivalents de trésorerie	BBB+	BBB+

La clientèle de SASO est diversifiée et se compose de particuliers, d'entreprises, d'organisations à but non lucratif et d'entités gouvernementales. Les notations de crédit attribuées par des agences de notation externes ne sont pas facilement disponibles pour tous les clients. De plus, il n'est pas financièrement viable d'obtenir des notations de crédit externes pour tous les clients en raison de la nature de la clientèle. Afin de déterminer la qualité de crédit des clients, SASO s'appuie sur son expérience passée avec eux pour évaluer le risque de défaut qu'ils représentent. Conformément à la méthodologie appliquée, les clients sont classés dans les groupes de qualité de crédit suivants :

#### Élevée

Cette catégorie regroupe les clients qui n'ont jamais manqué à leurs obligations de paiement envers SASO et ne comprend que les clients qui règlent leurs comptes dans leur intégralité et dans les délais minimaux prescrits.

#### Moyenne

Cette catégorie regroupe les clients qui ont uniquement des antécédents de retards de paiement. Ces clients s'arrangent généralement à l'avance avec SASO pour régler leurs arriérés et, lorsque les paiements sont effectués, les montants dus (y compris les intérêts) sont réglés dans leur intégralité.

#### Faible

Cette catégorie regroupe les clients ayant des antécédents importants de défauts de paiement. Les soldes de ces clients sont rarement réglés dans leur intégralité. Le recouvrement des soldes impayés auprès de ces clients est incertain.

The credit quality of the balance of trade and other receivables is made up, as follows:

	2025		2024	
	USD	SZL	USD	SZL
Élevé	-	-	-	-
Moyen	2,035,263	37,103,047	2,757,827	53,394,013
Faible	-	-	-	-
Total des créances commerciales et autres créances au coût amorti exposées au risque de crédit	2,035,263	37,103,047	2,757,827	53,394,013

#### Créances

Les créances sont des montants dus à SASO et sont présentées nettes des pertes de valeur. SASO a mis en place un cadre de gestion du risque de crédit et surveille en permanence son exposition à ce risque. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de crédit et dans les objectifs, politiques et processus de gestion et de mesure de ce risque.

L'exposition maximale de SASO au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier dans l'état de la performance financière. SASO ne présente aucune concentration significative du risque de crédit, son exposition étant répartie sur un grand nombre de consommateurs et n'étant concentrée dans aucun secteur ou zone géographique particulier. SASO constitue une provision pour dépréciation qui représente son estimation des pertes anticipées sur les créances. Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Le délai moyen de paiement des services rendus est de 30 jours à compter de la date de facturation. SASO a provisionné intégralement toutes les créances impayées depuis plus de deux ans pour lesquelles il n'existait aucune preuve de recouvrement probable. Les créances sont provisionnées lorsqu'il n'existe aucun plan de paiement.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

SASO limite son exposition au risque de crédit en investissant ses liquidités et équivalents de trésorerie uniquement auprès des institutions financières réputées bénéficiant d'une bonne notation de crédit, et dans le respect de directives spécifiques établies conformément à la politique d'investissement approuvée. Par conséquent, SASO estime ne pas être exposée de manière significative au risque de crédit.

#### 15.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que SASO ne soit pas en mesure de remplir ses obligations à leur échéance. L'approche de SASO en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour honorer ses engagements à leur échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à sa réputation

SASO s'assure de disposer de suffisamment de liquidités à la demande pour faire face aux dépenses d'exploitation prévues grâce à l'utilisation de prévisions de trésorerie. Les créances sont réglées dans les 30 jours suivant la date d'échéance et les dettes sont réglées dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Les passifs contractuels sont les suivants :

2024	À vue	
	USD	SZL
Passif		
Dettes résultant d'opérations de change	69,006	1,336,018
Dettes hors opérations de change	56	1,084
<b>Total du passif</b>	<b>69,062</b>	<b>1,337,102</b>

2025	À vue	
	USD	SZL
Passif		
Dettes résultant d'opérations de change	505,780	9,220,373
Dettes hors opérations de change	226,172	4,123,136
<b>Total du passif</b>	<b>731,952</b>	<b>13,343,509</b>

#### 15.4 Risque de change

SASO est exposée au risque de change dans le cadre de l'attribution de contrats et de la fourniture d'avances pour couvrir les paiements. SASO gère toute exposition directe significative au risque de change en veillant à ce que les passifs en devises étrangères correspondent à la devise de financement

#### 15.5 Risque de marché

Le risque du marché est le risque que les variations des prix du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, affectent les revenus de SASO ou la valeur de ses instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement par rapport au risque. Les taux d'intérêt moyens pondérés et le profil d'échéance des instruments financiers au 31 mars 2025 sont les suivants :

	Taux d'intérêt moyens pondérés	1 an ou moins	1 an ou moins
	USD	USD	SZL
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.5%	5,555,409	101,275,671
Créances résultant d'opérations autres que des opérations de change		2,011,956	36,678,162
Créances d'échange		23,307	424,885
		<b>7,590,672</b>	<b>138,378,718</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dettes résultant d'opérations de change		505,780	9,220,373
Dettes hors opérations de change		226,172	4,123,136
<b>Total du passif</b>		<b>731,952</b>	<b>13,343,509</b>

### Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt Actifs financiers

Si le taux d'intérêt moyen pondéré au 31 mars 2025 avait été supérieur ou inférieur de 100 points de base, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts auraient été affectés comme suit :

2025	Augmentation (+) / Diminution (-) en points de base	Effet sur l'excédent/le déficit	Effet sur l'excédent/le déficit
		USD	SZL
<b>Actif financier</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100	3,308	61,764
	-100	(3,308)	(61,764)
<b>2024</b>			
	Augmentation (+) / Diminution (-) en points de base	Effet sur l'excédent/le déficit	Effet sur l'excédent/le déficit
		USD	SZL
<b>Actif financier</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100	1,951	36,702
	-100	(1,951)	(36,702)

15.6 Total des investissements - net		2025		2024	
Description	Notations de crédit	USD	SZL	USD	SZL
Investissements dans l'actif courant					
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le portefeuille d'investissement :					
Fonds gérés en interne					
Nedbank	BB-	1,267,819	23,112,470	1,257,276	24,341,995
FNB	BB-	10,251	186,879	49,973	967,522
Sous-total		1,278,070	23,299,349	1,307,249	25,309,517
Fonds gérés en externe					
Stanlib	AA+	1,730,536	31,547,852	1,479,313	28,640,831
Old Mutual	AA+	2,278,319	41,533,976	1,127,840	21,835,998
Bons du Trésor de la Banque centrale d'Eswatini	B2	268,484	4,894,494	-	-
Sous-total		4,277,339	77,976,322	2,607,153	50,476,829
Créances					
Opérations non monétaires sur créances		2,011,956	36,678,162	2,747,084	53,186,014
Opérations de change sur créances		23,307	424,885	10,743	207,999
Sous-total		2,035,263	37,103,047	2,757,827	53,394,013
Total des investissements dans les actifs courants		7,590,672	138,378,718	6,672,229	129,180,359
Passifs financiers dans les passifs courants					
Dettes commerciales et autres dettes liées aux opérations de change		505,780	9,220,373	69,006	1,336,018
Dettes commerciales et autres dettes résultant d'opérations hors échange		226,172	4,123,136	56	1,084
Sous-total		731,952	13,343,509	69,062	1,337,102
Total des passifs financiers dans les passifs courants					
Total des investissements - net		6,858,720	125,035,209	6,603,167	127,843,257

Notes:

A series of horizontal dashed lines for writing notes, spanning the width of the page.



SAC  
PAS



**Postal Address**  
SADC Aviation Safety  
Organisation  
P. O. Box 7919  
Mbabane  
Kingdom of Eswatini

**Physical Address**  
Fifth Floor  
Sibekelo Building  
Mhlabanyatsi Road  
Mbabane  
Tel: +268 2404 3851 / 0660